

Budget primitif 2019

Voté par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie



NOUVELLE-CALÉDONIE



BP 2019

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE
REVERSEMENT DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE – EXERCICE 2019**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES : 66 719 491 410 F

DEPENSES : 66 719 491 410 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 4 357 046 F.



Financements réglementaires

Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours qu'elle reverse intégralement aux collectivités locales, établissements publics et organismes bénéficiaires.

Ces reversements font l'objet d'un budget annexe depuis 2012. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Historique des moyens financiers

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
Recettes	65 558 592 597	77 292 150 503	61 505 818 027	80%	66 719 491 410	-14%
P0101 Financements réglementaires	65 558 592 597	77 292 150 503	61 505 818 027	80%	66 719 491 410	-14%
Dépenses	64 705 800 744	77 292 150 503	52 932 613 330	68%	66 719 491 410	-14%
P0101 Financements réglementaires	64 705 800 744	77 292 150 503	52 932 613 330	68%	66 719 491 410	-14%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Philippe GERMAIN, Nicolas METZDORF



2019 marque la première année d'application complète de la taxe générale sur la consommation (TGC) qui a remplacé les 7 taxes que sont la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe de péage (TP), la taxe sur le fret aérien (TFA), les droits proportionnels à la patente (DPP), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH), ainsi que la taxe de solidarité sur les services (TSS).

Les établissements publics bénéficiaires des taxes supprimées par la mise en place de la TGC continueront, en 2019, de percevoir le même niveau de recettes que précédemment.

En 2019, le budget annexe de reversement atteindrait 66 719 MF marqué par :

- un rendement de TAT3S en baisse de -1,7 md F (baisse des importations d'alcool consécutive aux mesures d'augmentation des taxes) ;
- la disparition des inscriptions exceptionnelles de TGC « marche à blanc » inscrites au BP 2018 à plus de 2 milliards F (pour le remboursement des stocks).

Hors ces deux éléments ci-dessus, le budget de reversement enregistrerait une croissance de +2,3% de BP à BP.

Nicolas METZDORF

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

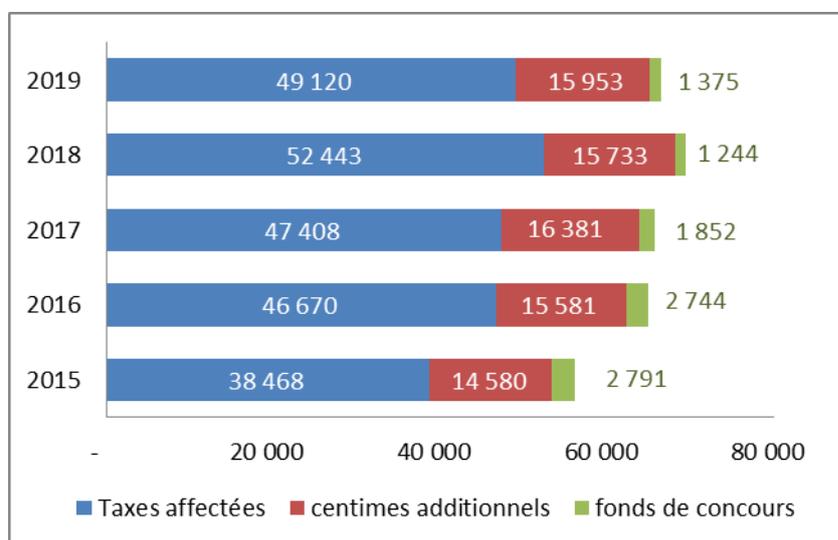
Programme P0101 Financements réglementaires

Recettes : 66 719 491 410 F
Dépenses : 66 719 491 410 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 4 409 808 F.

Enjeux et contexte

Après la forte baisse (-13%) enregistrée au cours des huit premiers mois de l'année 2016, la valeur CAF des importations a connu une progression de 1,66% sur la même période au cours de l'année 2017 et une augmentation de 7,55 % sur 2018. Les recettes collectées enregistrent une évolution comparable de 4,54%, sur la même période et ce malgré une augmentation constatée du volume d'exonérations accordées.



L'année 2018 a été marquée par une profonde refonte de la fiscalité indirecte en Nouvelle-Calédonie avec l'instauration au 1er octobre de la taxe générale sur la consommation qui a remplacé les 7 taxes que sont la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe de péage (TP), la taxe sur le fret aérien (TFA), les droits proportionnels à la patente (DPP), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH), ainsi que la taxe de solidarité sur les services (TSS).

L'année 2018 comprend ainsi à titre exceptionnel dans ses recettes la TGC récoltée durant la période de « marche à blanc », destinée à permettre le remboursement des taxes contenus dans les stocks des entreprises calédoniennes, nécessaire au bon désarmement des taxes opérées par ces dernières au passage au taux définitif.

Un montant global de 66,7 milliards de francs de recettes est proposé pour ce budget 2019.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Suivi des recettes fiscales Budget de reversement hors fonds de concours)						
	CA 2017	recouvrements au 31/12/2017	Budget 2018 (BP+BS+ DM)	droits constatés au 31/10/2018	recouvrement au 31/10/2018	Prévisions BP 2019
Centimes additionnels	15 077 236 745	8 305 432 181	16 536 385 199	15 434 890 084	13 733 541 403	15 953 000 000
Contribution téléphonique	99 636 281	99 636 281	50 000 000	71 851 072	71 851 072	60 000 000
Droit de licence	161 919 226		163 000 000	164 096 476	161 146 005	163 000 000
Droit d'enregistrement	4 147 562 025	4 140 913 619	4 170 000 000	3 679 606 210	3 659 528 579	4 000 000 000
Foncier	1 177 876 662		1 988 545 199	1 987 153 437	1 537 421 334	1 480 000 000
IRVM	1 842 760 574	1 842 760 574	2 000 000 000	1 562 328 341	1 538 139 839	2 000 000 000
Patentes	5 425 360 270		5 764 840 000	6 177 391 209	4 972 991 235	6 050 000 000
TSPJ	2 222 121 707	2 222 121 707	2 400 000 000	1 792 463 339	1 792 463 339	2 200 000 000
Taxes affectées	47 954 216 059	46 820 580 806	56 539 216 165	46 232 767 736	43 249 122 044	49 120 460 900
CSA	4 758 747 310	4 603 030 134	4 700 000 000	3 862 861 242	4 066 285 230	4 500 000 000
Amende forfaitaire	350 246 117	350 246 117	375 000 000	185 140 743	185 140 743	315 000 000
CCS sur IRCDC	219 714 987	219 714 987	205 000 000	158 109 387	157 260 107	200 000 000
CCS sur IRVM	1 235 062 982	1 200 282 145	1 200 000 000	1 071 492 336	1 050 953 824	1 200 000 000
CCS sur revenus fonciers	289 726 634	277 079 973	210 000 000	296 524 099		300 000 000
CCS sur jeux et spectacles	95 966 422	95 966 422	250 000 000	67 921 032	74 094 046	100 000 000
cotisation 0,25%	505 882 801	487 367 889	500 000 000	359 843 935	359 843 935	500 000 000
Droit de port	90 749 040	89 226 540	90 000 000	70 889 698	72 832 198	83 000 000
Droit de quai	80 154 281	81 446 065	83 000 000	71 224 899	70 945 133	85 000 000
Redevance immatriculation	255 204 000	194 947 200	250 000 000	196 878 600	175 546 600	250 000 000
Redevance superficière	238 571 200	238 202 400	241 851 800	253 812 400	38 603 400	235 400 000
Subvention industrielle	26 659 579	7 953 296	82 552 960	69 960 400	-	47 025 440
TAT3S	6 933 420 990	6 933 420 990	11 265 000 000	8 295 705 954	8 304 809 019	9 484 000 000
TFA	2 104 489 556	2 095 896 902	1 530 000 000	1 584 114 288	1 675 626 202	60 812 395
Taxe de magasinage	90 938 899	41 468 009	90 000 000	77 144 392	121 939 708	70 000 000
Taxe de péage	1 246 933 989	1 255 788 741	952 000 000	1 007 786 654	1 022 707 321	63 170 577
Taxe sur les assurances	1 451 033 007	1 449 685 567	1 300 000 000	1 301 023 972	1 301 023 972	1 500 000 000
Taxe contrib. téléphoniques	1 800 579 740	1 800 579 740	1 800 000 000	1 291 247 441	1 291 247 441	1 800 000 000
Taxe sur les jeux PMU	53 928 631	53 928 631	55 000 000	58 003 482	58 003 483	55 000 000
Taxes sur les nuités	179 613 188	150 086 963	118 000 000	121 866 292	122 403 554	
TPP	1 977 191 843	1 990 500 449	1 980 000 000	1 719 168 152	1 699 629 347	1 980 000 000
TSPA	1 687 543 188	1 697 577 539	1 650 000 000	1 406 016 039	1 397 189 788	1 700 000 000
TSS	20 106 222 514	19 473 570 668	19 400 000 000	16 411 806 585	16 093 992 258	
taxe parafiscale énergie	54 352 428	54 874 167	56 000 000	134 931 925	114 352 008	556 002 488
Taxe sur l'électricité	80 674 612	32 190 247	205 811 405	285 987 808	285 987 808	190 000 000
TGC	2 040 608 121	1 945 549 025	7 950 000 000	5 873 305 981	3 508 704 919	23 846 050 000
total centimes + taxes	63 031 452 804	55 126 012 987	73 075 601 364	61 667 657 820	56 982 663 447	65 073 460 900

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les recettes

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / budget 2018
N. METZDORF						
Fonctionnement	3 148 969 294	2 896 538 824	1 918 236 039	66%	2 719 075 440	-6%
A0101-04 : Taxes affectées	1 952 487 117	1 610 206 165	978 040 184	61%	1 493 075 440	-7%
A0101-05 : Fonds de concours	1 096 845 896	1 236 332 659	886 164 779	72%	1 166 000 000	-6%
A0101-03 : Centimes additionnels	99 636 281	50 000 000	54 031 076	108%	60 000 000	20%
P. GERMAIN						
Fonctionnement	62 073 529 457	61 702 385 199	59 587 581 988	97%	64 000 415 970	4%
A0101-04 : Taxes affectées	46 821 927 250	45 029 000 000	44 302 669 486	98%	47 898 035 460	6%
A0101-05 : Fonds de concours	196 279 744	187 000 000	163 725 359	88%	209 380 510	12%
A0101-03 : Centimes additionnels	15 055 322 463	16 486 385 199	15 121 187 143	92%	15 893 000 000	-4%

Action A0101-03 : Centimes additionnels

Direction des services fiscaux (DSF)

15 893 000 000 F

Contribution des patentes : 6 050 MF

Au vu de l'évolution des échanges commerciaux observée entre 2017 et 2018, il est proposé une légère hausse des centimes additionnels pour le BP 2019, soit :

- Patente centimes additionnels provinciaux : 1 600 MF
- Patente centimes additionnels communaux : 3 300 MF
- Patente centimes additionnels chambres consulaires : 1 150 MF

répartis en 600 MF pour la chambre de commerce et d'industrie et 550 MF pour la chambre de métiers.

Contribution foncière : 1 480 MF

Comme pour le principal, il est proposé une hausse des centimes additionnels pour le BP 2019, soit :

- Foncier provinciaux : 470 MF
- Foncier communaux : 1 010 MF

Droits d'enregistrement : 4 000 MF

L'arrêt du dispositif RILI amène à envisager une diminution du montant des centimes perçu au titre de cet impôt pour 2019, soit :

- Droits d'enregistrement provinciaux : 1 500 MF
- Droits d'enregistrement communaux : 2 500 MF

Droits de licence : 163 MF

Le montant prévu au budget 2019 est le même que celui prévu au BP 2018, soit :

- Droits de licence provinciaux : 74 MF
- Droits de licence communaux : 89 MF

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières : 2 000 MF

Le montant prévu au budget 2019 est le même que celui prévu au BP 2018, soit :

- IRVM provinciaux : 900 MF
- IRVM communaux : 1 100 MF

Taxes sur les spectacles et les produits des jeux (centimes provinciaux) : 2 200 MF

Au vu des rendements des années précédentes, le montant des centimes attendu en 2019 est estimé à 2,2 milliards de francs.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

60 000 000 F

Centimes additionnels contribution téléphonique : 60 MF

Il est prévu une hausse de la contribution téléphonique reversée aux provinces de l'ordre de 10 MF par rapport au BP 2018.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Action A0101-04 : Taxes affectées

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

472 425 440 F

Redevances superficielles : 235,4 MF

Le service des mines et carrières de la DIMENC est en charge du calcul de la redevance superficielle due annuellement par les titulaires de concessions minières conformément à l'article Lp.131-3 du code minier. Cette redevance est proportionnelle à la surface totale détenue par chaque titulaire selon un taux variable de 800 XPF/ha si la surface totale détenue est inférieure à 15 000 ha ou de 1000 XPF/ha, si la surface totale détenue est supérieure à 15 000 ha. Ces recettes sont affectées à l'établissement public « Fonds nickel ».

Les recettes relatives aux dépôts des demandes de droits miniers sont estimées à 235,4 MF pour l'année 2019. Elles seront en légère baisse par rapport à 2018 car plusieurs concessions arrivant à échéance en 2018 n'ont pas fait l'objet de demandes de renouvellement de validité.

Taxe sur l'électricité – part Agence calédonienne de l'énergie (ACE) : 190 MF

La loi du pays n° 2017-4 du 7 février 2017 portant diverses mesures contribuant au financement de l'agence calédonienne de l'énergie fixe la répartition des recettes de la taxe de l'électricité entre le fonds d'électrification rurale et l'agence calédonienne de l'énergie. Cette répartition évolue entre 2017 et 2020 et se stabilise à partir de 2021.

À partir d'une estimation des recettes globales générées par la taxe sur l'électricité, la part perçue au titre de l'agence calédonienne de l'énergie est estimée à 190 MF, soit 25,6% du produit de la taxe.

Contribution pour déprédations des voies et chemins (TSI) : 47,02 MF

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe, dite taxe de subvention industrielle (TSI), applicable aux exploitants de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise industrielle dont l'activité a pour conséquence la dégradation habituelle ou temporaire d'une voie publique classée. Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur son budget annexe.

Elle est reversée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins territoriaux, provinciaux et communaux.

Les estimations pour 2019 sont :

- Routes et chemins territoriaux : 2 713 200 F
- Routes et chemins provinciaux : 23 744 000 F
- Routes et chemins communaux : 20 568 240 F

**Direction des infrastructures, de la topographie et des transports
terrestres (DITTT)**

250 000 000 F

Redevance d'immatriculation : 250 MF

La redevance d'immatriculation est reversée aux communes en fonction du nombre de cartes grises émises par commune et du montant de la taxe. Elles en fixent le montant par arrêté municipal (cf. Loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008).

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Direction des services fiscaux (DSF)

17 854 000 000 F

Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) : 7 884 MF

Le produit de cette taxe dont le tabac assure plus de 90% du rendement est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

La TAT3S sur le tabac :

Suite à la délibération adoptée le 29 décembre 2017, son taux est passé de 82% à 90% en 2018. Cette hausse a eu pour effet une diminution des quantités vendues. Une nouvelle baisse des ventes est prévue en 2019 avec le taux de TGC qui passe de 1% à 22%. Le montant prévu au BP 2019 est de 6 584 MF, en baisse de 10% par rapport à la TAT3S prévue au BP 2018.

La TAT3S sur les alcools locaux:

Elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie. Une modification des tarifs à la hausse est intervenue en décembre 2017 et a eu comme impact une diminution de près de 18% des quantités vendues en 2018.

En outre, un délai de paiement d'un mois supplémentaire devrait être accordé aux producteurs d'alcool locaux en fin d'année 2018, ce qui entraînera mécaniquement un décalage d'un mois dans la perception de la TAT3S en 2019.

Il est donc prévu au BP 2019 un montant inférieur au réalisé 2018 prévu, soit 1 300 MF.

Nota : la TAT3S sur les alcools importés est recouvrée par la douane (cf page 10).

Le montant consolidé de la TAT3S s'élève en 2019 à 9 484 MF.

Contribution sociale additionnelle à l'IS : 4 500 MF

Instauré en 2005 au profit de la CAFAT, puis de l'agence sanitaire et sociale pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéfice fiscal atteint ou dépasse 200 MF.

La recette inscrite est la même que celle prévue pour l'atterrissage 2018.

Contribution calédonienne de solidarité - IRVM : 1 200 MF

Il est proposé une inscription stable et prudente de 1,2 milliard de francs pour le budget 2019.

Contribution calédonienne de solidarité - IRCDC : 200 MF

Comme pour la part principale de l'IRDCD, on prévoit une baisse du rendement de cette contribution à 200 MF pour le BP 2019.

Contribution calédonienne de solidarité – Revenus fonciers : 300 MF

On prévoit une hausse du rendement de cette contribution à 300 MF portée au BP 2019, contre 210 MF pour le budget primitif 2018.

Contribution calédonienne de solidarité – Produits des jeux : 100 MF

Au vu de l'évolution du rendement de cette contribution les trois dernières années, une inscription à la baisse de 100 MF est proposée pour le budget 2019.

Taxe sur les conventions d'assurance : 1 500 MF

Cette taxe est désormais affectée à l'agence rurale qui succède à l'APICAN. Au vu de l'évolution constante du rendement de cette taxe ces dernières années, il est proposé un montant 1,5 milliards au BP 2019, soit 200 MF de plus qu'au BP 2018.

Taxe provinciale sur les communications téléphoniques : 1 800 MF

Cette taxe instituée au 1^{er} janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques et est estimée stable pour l'année 2019.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Amendes forfaitaires : 90 MF

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont reversées pour 60 % aux communes (le reste pour la Nouvelle-Calédonie).

Timbre amende : 225 MF

Les timbres amendes relatifs aux infractions à la réglementation routière sont reversés pour 60% aux communes (le reste pour la Nouvelle-Calédonie). Un rendement total de 375 MF est attendu en 2019, soit une part communale de 225 MF.

Taxe sur les jeux PMU : 55 MF

La même prévision de 55 MF portée au BP 2018 est proposée pour le budget primitif 2019.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

770 650 000 F

Cotisation de 0,25% des salaires : 500 MF

La cotisation des employeurs sur les salaires au titre de la formation professionnelle (loi de pays n°2001-08 du 7 juin 2001) est affectée à hauteur de 30% à la chambre de commerce et d'industrie (CCI), 30% à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et 40% à l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA).

Pour la CCI et la CMA, la cotisation est dédiée exclusivement à leur centre de formation des apprentis. Pour l'ETFPA, elle est avant tout destinée au financement du fonctionnement global de l'établissement.

Reprise de provision pour risque et charges : 270,65 MF

Il est proposé de reprendre la provision pour créance irrécouvrable à hauteur de 270,6 MF afin de financer les éventuels dégrèvements et admissions en non valeur.

La provision sera ajustée au BS 2019 en fonction du niveau des restes à recouverts établi au 31 décembre 2018.

Direction régionale des douanes

30 044 035 460 F

Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) – Douanes : 1 600 MF

La taxe sur les alcools et les tabacs est perçue au bénéfice du secteur sanitaire et social. Depuis le 1^{er} janvier 2010, elle est affectée à l'Agence éponyme. À l'importation, elle ne porte que sur les alcools.

Au 1er janvier 2018, son taux a été fortement augmenté, faisant suite à la volonté de la Nouvelle-Calédonie de réduire la consommation d'alcool sur le territoire, jugée excessive.

En raison d'un volume d'importation d'alcool très inférieur à celui de 2017 (-50%), notamment lié à un phénomène d'anticipation de la réforme par les importateurs-grossistes, le rendement de la TAT3S est de 1 039 MF sur les huit premiers mois de l'année 2018, très en-deçà des recettes attendues et n'atteindra pas, malgré le traditionnel accroissement des importations constaté en fin d'année, les prévisions fixées lors du BP 2018.

Les estimations de recettes pour 2019 sont donc revues à la baisse par rapport à celles établies pour 2018. Elles sont fixées à 1 600 MF.

Taxe sur les produits pétroliers (TPP) : 1 980 MF

Les taux de TPP sont de 15,00 F/litre pour l'essence d'avion, de 49,30 F/litre pour l'essence automobile et de 14,00 F/litre pour le gazole.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Depuis le 1er février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée budget des syndicats mixtes de transports urbain et interurbain (respectivement 2,00 F et 1,00 F par litre pour l'essence automobile et 6,40 F et 1,70 F par litre pour le gazole).

Sur les huit premiers mois de 2018, le montant de cette taxe s'élève à 921 MF pour le SMTU et 271 MF pour le SMTI soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Le montant des recettes de TPP, estimé pour 2019, est donc identique à celui de 2018, se répartissant à 1 504,8 MF pour le SMTU et 475,2 MF pour le SMTI.

Taxe de magasinage : 70 MF

La taxe de magasinage est perçue sur les marchandises qui séjournent en zone portuaire au-delà des délais réglementaires. C'est donc une taxe d'exclusion qui vise à dissuader les opérateurs portuaires de laisser stationner leurs marchandises sur le port. Elle est affectée au port autonome de la Nouvelle-Calédonie.

Sur les huit premiers mois de 2018, le montant de cette taxe s'élève à 60 MF.

L'application de cette taxe devant être simplifiée, l'estimation de recette qui était de 90 MF pour 2018 est donc revue à la baisse pour une prévision 2019 de 70 MF.

Droit de port à Nouméa : 85 MF

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa à qui le produit est affecté. Il est prévu en 2019 une diminution de la rotation des navires avant un retour en 2020 à la situation antérieure grâce aux croisiéristes australiens.

Pour ces raisons, l'estimation de recette pour 2019 est donc revue à la baisse avec une prévision de 85 millions.

Droit de quai à Nouméa : 83 MF

Le droit de quai est perçu sur les marchandises embarquées ou débarquées à partir du port autonome de Nouvelle-Calédonie affectataire de la recette.

Les recettes enregistrées en 2017 étaient stables par rapport à 2016, soit une perception de 80 millions. L'atterrissage fin 2018 devrait être conforme à la prévision, soit 83 MF.

La prévision pour 2019 reste au niveau de celle de 2018 soit 83 MF.

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA) : 1 700 MF

La TSPA est reversée à l'ERPA (Etablissement de régulation des prix agricoles, remplacé par l'agence rurale) pour 70% et à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) pour 30%.

Avec le passage de cette taxe conjoncturelle en taxe purement fiscale touchant un plus large éventail de marchandises, les recettes des deux dernières années ont très fortement augmenté.

En 2017, son montant était de 1 629 millions, en hausse de 5 % par rapport à 2016. Sur les huit premiers mois de 2018, le montant de cette taxe s'élève à 1 142 MF soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

Les estimations de recettes pour 2019 peuvent donc être revues légèrement à la hausse à 1 700 millions se partageant désormais entre la CANC et l'Agence Rurale.

Taxe pour la transition énergétique (TTE) : 556 MF

Depuis le 1er juillet 2018, et dans le but de permettre le remplacement de la centrale de fioul lourd à Nouméa-Doniambo par une centrale propre et économique, l'augmentation du rendement de la TER (auparavant appliquée uniquement à l'essence), renommée taxe pour la transition énergétique (TTE)

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

a été obtenue par la modification de son assiette qui inclut désormais le gazole. Celui-ci sera taxé à raison d'1F/litre jusqu'au 1er octobre 2018 date à laquelle son taux passera à 2,8 F/litre.

Sur les huit premiers mois de 2018, le montant de la TTE s'élève à 69 MF, soit une hausse de 86% par rapport à l'année antérieure. Elle trouve son explication dans l'introduction du gazole dans son assiette.

L'effet de cette nouvelle mesure impactera les recettes attendues pour 2019 qui sont estimées à 556 MF.

La taxe générale sur la consommation (TGC) : 23 846 MF

La taxe générale sur la consommation (TGC) a été instituée par la loi du pays n° 2016-14 du 30 septembre 2016. Elle remplace quatre impositions perçues par la douane (TGI, TBI, TP, TFA) et trois impositions perçues par la DSF (TSS, taxe de nuités et droit proportionnel à la patente) à compter du 1er octobre 2018.

La TGC a été mise en place le 1er avril 2017, dans le cadre de la phase dite de marche à blanc. En ce qui concerne la Douane, le montant des recettes collectées par l'application de taux réduits sur son assiette a été estimé à un milliard de francs. Pour 2017, la TGC a généré 1 125 MF de recettes, soit 125 MF au-dessus de l'estimation. La marche à blanc a pris fin au 1er octobre 2018.

Pour les huit premiers mois de 2018, les recettes de la TGC, sont de 931 MF pour une prévision à 850 MF.

Selon l'article Lp. 515-3 du code des impôts, « le produit de la taxe générale sur la consommation perçu sur les opérations dont le fait générateur intervient à compter du 1er octobre 2018 est affecté au financement total ou partiel de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie, de l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie, du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, de l'organisme en charge du développement touristique de la Nouvelle-Calédonie, et du fonds dédié au soutien à la culture et à la création artistique. À partir de l'année 2019, la part du produit de la taxe générale sur la consommation affectée à chacun de ces organismes est fixée par délibération du congrès.

Pour 2019, le produit de la TGC affecté s'élève à 23 846 050 000 F, conformément à la délibération du congrès examiné précédemment.

Taxe de péage et taxe sur le fret aérien : 121 MF

Un rattrapage de taxes dues par la société VALE au titre des importations de l'année 2016 est attendu en 2019 (budget de répartition et reversement), dont 121 MF concernent de la taxe de péage et de la taxe sur le fret aérien.

Action A0101-05 : Fonds de concours

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

1 020 000 000 F

Taxe sur l'électricité – part Nouvelle-Calédonie – FER : 550 MF

Les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants ;
- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

En 2018, 77,2% de ces recettes sont perçues au titre du fonds d'électrification rurale (579 MF).

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

FER - Participation des communes : 260 MF

Une contribution des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4% de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3% pour les groupements de communes. Pour 2019, les recettes estimées atteignent 260 MF. À noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent pas le produit de leur taxe au fonds.

Fonds de péréquation de l'essence et du gazole : 210 MF

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en F/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. À l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Pour estimer les recettes et dépenses à venir du 4^{ème} trimestre 2018 au 3^{ème} trimestre 2019, il est proposé :

- d'estimer les volumes d'essence et de gazole distribués par chaque pétrolier sur ces 4 trimestres (application du taux de croissance annuel constaté sur les 4 trimestres précédents (0,5%) et maintien du niveau de parts de marché de chaque opérateur pétrolier),
- d'appliquer les coûts moyens de livraison de chaque pétrolier observés au 1er trimestre 2018 et de les majorer de 0,25% par trimestre (augmentation annuelle d'environ 1%).

Selon ces hypothèses, le montant des recettes et dépenses pour l'exercice 2019 serait de 210 MF.

Fonds TAP - Taxe anti-pollution : 182 MF

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. Le taux de taxation est de 5 % de la valeur du produit importé (batteries, piles, huiles lubrifiantes, pneumatiques).

Par délibération n° 365 du 3 avril 2003 modifiée, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie. Les recettes de la TAP, perçues par les douanes, sont estimées à 182 MF pour l'année 2019.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

146 000 000 F

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) : 90 MF

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 F par kilogramme de carcasse de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande d'origine locale (bœuf, jeune bovin et veau) et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 F par kilogramme de viande bovine importée, retenu par l'importateur.

Fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC) : 18 MF

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 F par kilogramme de carcasse de viande ovine ou caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement de 40 F par kilogramme de viande ovine ou caprine importée, retenu par l'importateur.

Fonds de développement des élevages porcins (FDEP) : 38 MF

À partir du 1^{er} janvier 2019, suite à la création de l'Agence rurale (AR), la DAVAR reprend la gestion de ce fonds, jusqu'alors géré par l'ERPA sur son budget annexe.

En recettes, ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 3 F par kilogramme de carcasse de viande porcine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement de 25 F par kilogramme de viande porcine importée, retenu par l'importateur ;

Direction régionale des douanes

209 380 510 F

Taxe Anti-pollution (TAP) : 209 MF

La TAP est une taxe perçue au profit du fond de soutien aux actions de lutte contre les pollutions.

Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. C'est une taxe ad valorem (pneus, batteries) ou spécifique (huiles) selon le produit taxé.

En 2017, son montant était de 196 MF, en hausse de 3 % par rapport à 2016. Sur les huit premiers mois, le montant de cette taxe s'élève à 119 MF, en baisse de 6 % par rapport à l'année précédente et elle ne devrait pas atteindre les estimations du budget 2018.

La prévision pour 2019 doit être revue légèrement à la baisse à 209 MF.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les dépenses

Les dépenses par actions

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / budget 2018
P. GERMAIN						
A0101-04 : Taxes affectées						
Fonctionnement	273 598	2 000 000	1 564 643	78%	1 000 000	-50%
N. METZDORF						
A0101-03 : Centimes additionnels						
Fonctionnement	15 163 411 835	16 478 249 819	14 936 586 937	91%	15 953 000 000	-3%
A0101-04 : Taxes affectées						
Fonctionnement	47 256 831 741	47 007 534 874	37 512 843 658	80%	49 390 110 900	5%
A0101-05 : Fonds de concours						
Fonctionnement	678 591 292	6 091 872 619	481 618 092	8%	1 375 380 510	-77%

Les dépenses par nature

	CA 2017	Budget 2018	Réalisé 2018 au 12/11/18	% réalisé 2018 au 12/11/18	BP 2019	Evolution BP 2019 / Budget 2018
P. GERMAIN						
Fonctionnement	273 598	2 000 000	1 564 643	78%	1 000 000	-50%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 598	2 000 000	1 564 643	78%	1 000 000	-50%
N. METZDORF						
Fonctionnement	63 098 834 868	69 577 657 312	52 931 048 687	76%	66 718 491 410	-4%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	936 488 488	6 518 655 255	486 433 910	7%	1 821 780 510	-72%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	315 337 116	362 438 685	336 315 637	93%	69 650 000	-81%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	61 847 009 264	62 696 563 372	52 108 299 140	83%	64 827 060 900	3%

Actions A0101-03 : Centimes additionnels

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

15 953 000 000 F

Les centimes additionnels sont entièrement reversés aux provinces (6 804 MF), aux communes (7 999 MF) et aux chambres consulaires (1 150 MF).

Pour 2019, les prévisions de centimes additionnels servis aux chambres consulaires et aux communes sont en hausse de 4% (notamment dus à la hausse de la patente et du foncier), tandis que les prévisions de centimes servis aux provinces accusent un retrait de 2% environ en raison de la taxe sur les jeux en diminution de 200 MF (toutes les autres centimes étant en hausse ou se maintenant).

Pour information, le tableau ci-dessous retrace les prévisions de reversement des centimes additionnels 2018 et 2019, ainsi que le réalisé 2017.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

	Réalisé 2017	BP 2018	BP 2019
Centimes additionnels	15 127 628 291	15 732 840 000	15 953 000 000
CCI - Chambre de commerce et d'industrie	555 887 848	569 580 000	600 000 000
REVERSEMENT PATENTE CCI	555 887 848	569 580 000	600 000 000
CMNC - Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	505 353 655	535 060 000	550 000 000
REVERSEMENT PATENTE CMA	505 353 655	535 060 000	550 000 000
Communes	7 404 269 547	7 705 800 000	7 999 000 000
REVERSEMENT DROIT ENREGIST COMMUNES	2 487 083 472	2 620 000 000	2 500 000 000
REVERSEMENT FONCIER COMMUNES	784 604 271	790 000 000	1 010 000 000
REVERSEMENT IRVM COMMUNES	1 019 030 802	1 100 000 000	1 100 000 000
REVERSEMENT LICENCES AUX COMMUNES	87 258 574	89 000 000	89 000 000
REVERSEMENT PATENTE COMMUNES	3 026 292 428	3 106 800 000	3 300 000 000
Provinces	6 662 117 241	6 922 400 000	6 804 000 000
REVERSEMENT CENT ADD TELEP AUX PROVINCES	-	50 000 000	60 000 000
REVERSEMENT DROIT ENREGIST PROVINCES	1 657 954 138	1 550 000 000	1 500 000 000
REVERSEMENT FONCIER PROVINCES	392 392 665	395 000 000	470 000 000
REVERSEMENT IRVM PROVINCES	803 781 967	900 000 000	900 000 000
REVERSEMENT LICENCES PROVINCES	73 148 194	74 000 000	74 000 000
REVERSEMENT PATENTE PROVINCES	1 512 718 570	1 553 400 000	1 600 000 000
REVERSEMENT TSPJ PROVINCES	2 222 121 707	2 400 000 000	2 200 000 000

Actions A0101-04 : Taxes affectées

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

472 425 440 F

Reversement des redevances superficielles au Fonds Nickel : 235,4 MF

La délibération n° 467 du 18 mars 2009 créant un établissement public administratif dénommé « Fonds Nickel » lui a affecté le produit de la redevance superficielle acquittée par les titulaires des concessions minières.

Reversement de la taxe sur l'électricité à l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) : 190 MF

La loi du pays n° 2017-4 du 7 février 2017 portant diverses mesures contribuant au financement de l'agence calédonienne de l'énergie fixe la répartition des recettes de la taxe de l'électricité entre le fonds d'électrification rurale et l'agence calédonienne de l'énergie. Cette répartition évolue entre 2017 et 2020 et se stabilise à partir de 2021 :

	2017	2018	2019	2020	À partir de 2021
Part FER	80%	77,2%	74,4%	71,6%	68,8%
Part ACE	20%	22,8%	25,6%	28,4%	31,2%

À partir d'une estimation des recettes globales générées par la taxe sur l'électricité, la part affectée en 2019 à l'agence calédonienne de l'énergie est estimée à 190 MF.

Reversement de la taxe de subvention industrielle (TSI) : 47,02 MF

La TSI est reversée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins territoriaux, provinciaux et communaux.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les estimations pour 2019 sont :

- Nouvelle-Calédonie :	2 713 200 F
- Province Sud :	19 766 600 F
- Province Nord :	3 977 400 F
- Thio :	13 575 800 F
- Koumac :	5 250 000 F
- Mont-Dore :	1 742 440 F.

Direction des services fiscaux (DSF)

1 000 000 F

Annulations de titres sur exercices antérieurs : 1 MF

Une inscription de précaution de 1 MF est proposée pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

48 917 685 460 F

Restitutions, dégrèvements, admissions en non-valeur : 269,6 MF

L'inscription de crédits pour d'éventuelles restitutions, dégrèvements ou admission en non-valeur sur des taxes affectées s'avère nécessaire.

Cette dépense est financée par une reprise de provision pour créance irrécouvrable.

Reversement des taxes affectées : 48 648 MF

Le montant des reversements de taxes affectées aux établissements publics, communes, provinces et organismes divers s'élève à 48 648 MF, soit une diminution de -6% par rapport au budget 2018.

Cette baisse est due notamment à l'arrêt de la TGC « marche à blanc » qui aura permis à l'ARTI de percevoir près de 4 milliards sur la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2018 afin de financer les stocks des entreprises.

La baisse est également du fait de la diminution de la TAT3S en 2019 par rapport au montant inscrit au BP 2018. En effet, la hausse des prix de l'alcool importé mise en place au 1^{er} janvier 2018 par le gouvernement pour lutter contre la consommation excessive, a porté ses fruits puisque une tendance baissière est constaté par la douane sur l'importation de cette catégorie de marchandise, générant de ce fait une baisse de la TAT3S.

Pour information, le tableau ci-dessous retrace les prévisions de reversement de taxes affectées 2018 et 2019, ainsi que le réalisé 2017.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

	Réalisé 2017	BP 2018	BP 2019
Taxes affectées	46 897 192 488	52 103 410 465	49 120 460 900
ADANC - Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie	2 566 817 721	2 848 000 000	3 000 001 361
ADANC- TAXE DE PEAGE	470 920 819	384 000 000	23 688 966
REVERSEMENT TFA ADANC	2 095 896 902	1 676 000 000	60 812 395
REVERSEMENT TGC -ADANC	-	788 000 000	2 915 500 000
ASSNC - Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie	32 795 602 119	37 626 064 700	35 784 000 000
REVERSEMENT CCS PROV JEUX SPECTACLES	90 573 560	200 364 700	100 000 000
REVERSEMENT CCS REVENU FONCIER	275 409 635	210 000 000	300 000 000
REVERSEMENT CCS SUR IRCDC	219 714 987	205 000 000	200 000 000
REVERSEMENT CCS SUR IRVM	1 200 282 145	1 200 000 000	1 200 000 000
REVERSEMENT CONTRIBUTION SOCIALE ADDITIONNELLE A L'IS	4 603 030 134	4 700 000 000	4 500 000 000
REVERSEMENT DE LA TAXE DE SOLIDARITE SUR LES SERVICES	19 473 570 668	15 400 000 000	-
REVERSEMENT TGC -ASSNC	-	4 600 000 000	20 000 000 000
REVERST TAXE S/ALCOOLS&TABACS FAVEUR SECT. SANITAIRE&SOCIAL	6 933 020 990	11 110 700 000	9 484 000 000
GIE tourisme	-	60 000 000	180 000 000
REVERSEMENT TGC -PROVINCE SUD GIE	-	60 000 000	180 000 000
CANC - Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	509 273 282	495 000 000	510 000 000
REVERSEMENT TSPA CANC	509 273 282	495 000 000	510 000 000
CCI - Chambre de commerce et d'industrie	146 210 367	150 000 000	150 000 000
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE CCI	146 210 367	150 000 000	150 000 000
CMANC - Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	146 210 367	150 000 000	150 000 000
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE C.METIERS	146 210 367	150 000 000	150 000 000
FNI- Fonds Nickel	247 700 400	238 423 000	235 400 000
REVERSEMENT REDEVANCE SUPERFICIAIRE	247 700 400	238 423 000	235 400 000
Communes	628 312 621	622 642 184	585 568 240
REVERSEMENT AMENDE FORFAITAIRE COMMUNES	379 382 981	374 934 819	315 000 000
REVERSEMENT TSI	17 730 440	15 312 965	20 568 240
REVERSEMENT REDEVANCE D'IMMATRICULATION	231 199 200	232 394 400	250 000 000
GIP FORMATION (ex ETPFA - EMM - IDCNC)	194 947 156	200 000 000	200 000 000
REVERSEMENT COT 0,25% SALAIRE - GIP FORMATION	194 947 156	200 000 000	200 000 000
AR - Agence rurale (ex ERPA - APICAN)	2 637 989 824	2 456 100 000	2 690 000 000
REVERSEMENT TSPA - AGENCE RURALE	1 188 304 257	1 155 000 000	1 190 000 000
REVERSEMENT TCA AGENCE RURALE	1 449 685 567	1 301 100 000	1 500 000 000
ARTI - Agence pour le reversement des taxes à l'importation	1 945 549 025	1 855 000 000	-
REVERSEMENT DE LA TGC Marche à blanc	1 945 549 025	1 855 000 000	-
ACE - Agence calédonienne de l'énergie	54 352 428	227 000 000	746 002 488
REVERSEMENT DE LA TER A L'ACE	54 352 428	56 000 000	556 002 488
REVERSEMENT DE LA TAXE SUR L'ELECTRICITE		171 000 000	190 000 000
PANC - Port autonome de la Nouvelle-Calédonie	997 008 536	1 192 200 000	1 028 031 611
PANC- DROIT DE PORT	89 226 540	90 000 000	83 000 000
PANC- DROIT DE QUAI	81 446 065	83 000 000	85 000 000
PANC- TAXE DE PEAGE	784 867 922	639 200 000	39 481 611
PANC-TAXE DE MAGASINAGE	41 468 009	150 000 000	70 000 000
REVERSEMENT TGC -PANC	-	230 000 000	750 550 000
Provinces	2 021 642 058	1 989 028 745	1 867 744 000
REVERSEMENT TAXE PMU PNORD	3 445 022	4 000 000	5 000 000
REVERSEMENT TAXE PMU PSUD	39 697 882	44 000 000	39 000 000
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PILES	74 558 965	80 000 000	80 000 000
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PNORD	248 222 655	214 000 000	220 000 000
REVERSEMENT TAXE PROV TELEP PSUD	1 477 798 120	1 506 000 000	1 500 000 000
REVERSEMENT TSI	27 832 451	17 934 700	23 744 000
REVERSEMENT TAXES NUITES	150 086 963	123 094 045	-
SMTI - Syndicat mixte des transports interurbains	451 632 325	475 200 000	475 200 000
TPP - SMTI	451 632 325	475 200 000	475 200 000
SMTU - Syndicat mixte des transports urbains	1 538 868 124	1 504 800 000	1 504 800 000
TPP - SMTU	1 538 868 124	1 504 800 000	1 504 800 000
Nouvelle-Calédonie	15 076 135	13 951 836	13 713 200
REVERSEMENT TSI	4 290 408	4 174 800	2 713 200
REVERSEMENT EXCEDENT BAR PMU	10 785 727	9 777 036	11 000 000

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Actions A0101-05 : Fonds de concours

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

1 229 380 510 F

Fonds d'électrification rurale : 810 MF

Le FER finance l'électrification de foyers isolés via soit l'extension des réseaux de distribution électrique, soit l'installation de kits photovoltaïques individuels. De 2018 à 2022, le montant du programme fixé par arrêté du gouvernement est de 700 MF.

Par ailleurs, les remboursements d'annuité d'emprunt des prêts effectués par les communes auprès de l'AFD pour financer des opérations d'électrification engagées au début des années 2000 sont estimés à 110 MF.

Fonds de péréquation de l'essence et du gazole : 210 MF

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en F/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution.

Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. À l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Pour estimer les recettes et dépenses à venir du 4ème trimestre 2018 au 3ème trimestre 2019, il est proposé :

- d'estimer les volumes d'essence et de gazole distribués par chaque pétrolier sur ces 4 trimestres (application du taux de croissance annuel constaté sur les 4 trimestres précédents (0,5%) et maintien du niveau de parts de marché de chaque opérateur pétrolier),
- d'appliquer les coûts moyens de livraison de chaque pétrolier observés au 1er trimestre 2018 et de les majorés de 0,25% par trimestre (augmentation annuelle d'environ 1%).

Selon ces hypothèses, le montant des recettes et dépenses pour l'exercice 2019 serait de 210 MF.

Fonds TAP - Taxe anti-pollution : 209 MF

Dans le cadre de la modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 actée par délibération n° 152 du 22 août 2016, de nouveaux projets sont éligibles au financement de la TAP (aide ponctuelle au transport des déchets, aide ponctuelle au soutien des filières réglementées, aide à la réhabilitation de site et sols pollués par des déchets...). Ainsi pour 2019, de nombreuses réhabilitations de dépotoirs devraient faire l'objet d'aides financières de la part du fonds TAP. De même, la délibération n° 152 du 22 août 2016 inclut désormais la Nouvelle-Calédonie comme bénéficiaire du fonds. Une demande d'évacuation et de traitement des déchets radioactifs devrait être présentée par la Nouvelle-Calédonie au 1^{er} semestre 2019.

Par ailleurs, le dispositif d'évacuation des véhicules hors d'usage (VHU) sur toute la Nouvelle-Calédonie validé en comité du 11 août 2016 est toujours en cours (programme 2016-2021). En

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

août 2018, seules 1/3 des communes ont déposé une demande. De nombreuses communes ont donc encore la possibilité de présenter leur demande en comité TAP avec leurs inventaires respectifs leur permettant d'organiser la collecte et le traitement des VHU sur leur territoire communal.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

146 000 000 F

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) : 90 MF

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA bovine, syndicat des éleveurs, interprofession viande) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture (aides à l'achat de reproducteurs mâles certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires) et du crédit agricole mutuel (bonification d'intérêts d'emprunt).

En 2018, le programme des opérations arrêté à la réunion du comité de direction du 2 août propose le financement de 41,6 MF à destinations des organisations professionnelles, 17 MF à destination de la CANC et 18,7 MF pour le CAM, soit un total de 77,3 MF.

Fonds de développement des élevages ovin, caprin et de cervidés (FDEOCC) : 18 MF

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA ovine – caprine, établissement de l'élevage de cervidés - EDEC) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture et du crédit agricole mutuel (primes à l'achat de reproducteurs certifiés et remboursement partiel de produits vétérinaires).

En 2018, le programme des opérations arrêté à la réunion du comité de direction du 7 août propose le financement de 17,3 MF à destination des organisations professionnelles et 0,4 MF à destination de la CANC, soit un total de 17,7 MF.

Fonds de développement des élevages porcins (FDEP) : 38 MF

À partir du 1^{er} janvier 2019, suite à la création de l'Agence rurale (AR), la DAVAR reprend la gestion de ce fonds, jusqu'alors géré par l'ERPA sur son budget annexe.

Ce fonds de concours participe au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA porcine, IVNC, UCS et SNNEPNC), ainsi qu'au financement d'outils pour la classification porcine et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs (primes à l'achat de reproducteurs certifiés et semences, indemnisation des saisies à l'abattoir). En 2018, le programme des opérations prévisionnelles fait état d'une répartition des financements de 27,4 MF à destination des organisations professionnelles, 8 MF à destination des éleveurs et 3 MF pour la classification, soit un total de 38,4 MF.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

	P0101
	Financements réglementaires
Fonctionnement	
Recettes	66 719 491 410
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses	282 425 440
(73) impôts et taxes	65 550 415 970
(74) dotations, subventions et participations	616 000 000
opérations d'ordre (dotations/provisions)	270 650 000
Dépenses	66 719 491 410
Reversements	64 827 060 900
Subventions, participations et autres charges d'activité	1 586 380 510
Contributions obligatoires	235 400 000
Charges exceptionnelles	70 650 000

Annexe
Délibération relative au budget primitif
annexe de reversement de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2019

BP 2019



NOUVELLE-CALEDONIE



Vidjaya TIROUGNANASAMMANDAMOURTTY

**Délibération n° 376 du 27 décembre 2018
relative au budget primitif annexe de reversement
de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 354 du 26 novembre 2018 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et modifiant la délibération n° 201 du 28 décembre 2016 relative au plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu l'arrêté n° 2018-2829/GNC du 27 novembre 2018 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 130/GNC du 27 novembre 2018 ;
Entendu le rapport n° 232 du 4 décembre 2018 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2019, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature, tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2018 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2019.

Article 2 : Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2019 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de SOIXANTE-SIX MILLIARDS SEPT CENT DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS PACIFIQUES (66 719 491 410 F CFP).

Dont :

- ZERO FRANCS PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- SOIXANTE-SIX MILLIARDS SEPT CENT DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE QUATRE CENT DIX FRANCS PACIFIQUES (66 719 491 410 F CFP) en section de fonctionnement.

Article 3 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 4 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles, ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 656 – Participations,
- 657 – Subventions,
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements de crédits entre sous-chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous-chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 8 : Une reprise de provision au titre des risques et charges de fonctionnement courants est inscrite à hauteur de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS PACIFIQUES (270 650 000 F CFP).

Article 9 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 27 décembre 2018.

Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Gaël YANNO

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REVERSEMENT

Voté par fonction

Budget primitif 2019 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2019

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2019

Demande effectuée le 03/01/2019



Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page	Page		
<p><u>I - Informations générales</u> Informations statistiques et fiscales</p> <p><u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u></p> <p><u>II - Présentation générale du budget</u> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget</p> <p><u>III - Vote du budget</u> A - Section d'investissement Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation B - Section de fonctionnement Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation</p>	<p><u>IV - ANNEXES</u> Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat des subventions Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures</p>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	66 719 491 410	66 719 491 410
TOTAL DU BUDGET	66 719 491 410	66 719 491 410

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	66 719 491 410		66 719 491 410	
BUDGET	66 719 491 410		66 719 491 410	

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT	
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)				0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 749 675 465	66 719 491 410			64 870 685 460	1 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	1 692 345 465 1 692 345 465	1 848 805 950 1 848 805 950				1 000 000 1 000 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 <i>Virement à la section d'investissement</i>	68 057 330 000	64 870 685 460			64 870 685 460		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	69 749 675 465	66 719 491 410			65 821 065 970		
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES	753 845 465 68 995 830 000	898 425 440 65 821 065 970					

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

**SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 848 805 950	898 425 440
930 Administration générale	1 000 000	
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	1 209 380 510	260 000 000
938 Transports et communication	47 025 440	47 025 440
939 Economie	591 400 000	591 400 000
94 Opérations non ventilées	64 870 685 460	65 821 065 970
940 Impositions directes	12 090 000 000	11 890 000 000
941 Autres impôts et taxes	52 780 685 460	53 660 415 970
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		270 650 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	66 719 491 410	66 719 491 410

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---	--

TOTAL DE LA SECTION	66 719 491 410	66 719 491 410
----------------------------	-----------------------	-----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		69 749 675 465	66 719 491 410	
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		69 749 675 465	66 719 491 410	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	67 937 262 465	64 827 060 900	
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	1 661 773 000	1 821 780 510	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 640 000	70 650 000	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		69 749 675 465	66 719 491 410	
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		69 749 675 465	66 719 491 410	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	275 845 465	282 425 440	
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	15 499 840 000	15 890 000 000	
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	53 166 000 000	49 660 415 970	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	478 000 000	616 000 000	
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	329 990 000	270 650 000	
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

Pour mémoire

- I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées

656- Participations

657- Subventions

674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises gracieuses sur dettes fiscales)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE								AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Dans le cadre d'une AP-CP								
	Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE									
DEPENSES									
RECETTES									
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES									

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC								AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Dans le cadre d'une AP-CP								
	Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE									
DEPENSES									
RECETTES									
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES									

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	--------------	-------------	---	---------------------------	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 904 - SANTE								AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Dans le cadre d'une AP-CP								
	Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE									
DEPENSES									
RECETTES									
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES									

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------	------------------------------------	--------------	---	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	-----------------------	---	---	-----------------------	--	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

Article compte par nature (1)	Libellé	AP =					
		0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Dans le cadre d'une AP-CP			
	Hors AP-CP			
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
	Recettes affectées			
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 848 805 950	898 425 440
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 000 000	
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 209 380 510	260 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			47 025 440	47 025 440
939	ECONOMIE			591 400 000	591 400 000
Groupe 94	Opérations non ventilées			64 870 685 460	65 821 065 970
940	IMPOSITIONS DIRECTES			12 090 000 000	11 890 000 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			52 780 685 460	53 660 415 970
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				270 650 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL des groupes fonctionnels			66 719 491 410	66 719 491 410

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 930
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			1 000 000					1 000 000
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			1 000 000					1 000 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES			1 000 000					1 000 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 000 000					1 000 000
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 931
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE =
		0	1	2	3	4	7	
		SERVICES COMMUNS	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SERVICES PERISCOLAIRES	RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	--------------	-------------	---	---------------------------	-----------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES	A 934
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
	Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé	AE(2) =					TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	-----------------------	---	---	-----------------------	--	-----------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			209 380 510	1 000 000 000			
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			209 380 510	1 000 000 000			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				260 000 000			
Recettes affectées				260 000 000			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			209 380 510	1 000 000 000			
657	SUBVENTIONS		209 380 510	810 000 000			
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			190 000 000			

RECETTES				260 000 000			
747	PARTICIPATIONS			260 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						1 209 380 510
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						1 209 380 510

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						260 000 000
Recettes affectées						260 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						1 209 380 510
657	SUBVENTIONS					1 019 380 510
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES					190 000 000

RECETTES						260 000 000
747	PARTICIPATIONS					260 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			47 025 440				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			47 025 440				

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			47 025 440				
Recettes affectées			47 025 440				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			47 025 440				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		47 025 440				
RECETTES			47 025 440				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		47 025 440				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				47 025 440
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				47 025 440
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				47 025 440
Recettes affectées				47 025 440
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				47 025 440
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			47 025 440
RECETTES				47 025 440
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			47 025 440

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				146 000 000	445 400 000		
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP				146 000 000	445 400 000		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	210 000 000		146 000 000	235 400 000		
Recettes affectées	210 000 000		146 000 000	235 400 000		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				146 000 000	445 400 000		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				235 400 000		
656	PARTICIPATIONS				210 000 000		
657	SUBVENTIONS			146 000 000			

RECETTES		210 000 000		146 000 000	235 400 000		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				235 400 000		
747	PARTICIPATIONS			146 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	210 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						591 400 000
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						591 400 000

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						591 400 000
Recettes affectées						591 400 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						591 400 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					235 400 000
656	PARTICIPATIONS					210 000 000
657	SUBVENTIONS					146 000 000

RECETTES						591 400 000
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					235 400 000
747	PARTICIPATIONS					146 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					210 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	12 090 000 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	200 000 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	11 890 000 000
	RECETTES	11 890 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	11 390 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	52 780 685 460
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	11 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	69 650 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	52 700 035 460
	RECETTES	53 660 415 970
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	4 500 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	14 053 365 970
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	4 000 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	2 418 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	2 728 000 000
736	AMENDES	315 000 000
737	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES ET ASSIMILEES	23 846 050 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 800 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	270 650 000
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	270 650 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

**IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 726 184 329	16 441 013 086
RECETTES	20 726 184 329	16 441 013 086
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	44 335 331 622	43 511 769 279
RECETTES	44 335 331 622	43 511 769 279

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2019

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	69 749 675 465	66 719 491 410
RECETTES	69 749 675 465	66 719 491 410

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget repartit Exercice 2019

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	120 410 690 000	133 748 964 178
RECETTES	120 410 690 000	133 748 964 178

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 726 184 329	16 441 013 086
RECETTES	20 726 184 329	16 441 013 086
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	234 495 697 087	243 980 224 867
RECETTES	234 495 697 087	243 980 224 867
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	255 221 881 416	260 421 237 953
TOTAL GENERAL DES RECETTES	255 221 881 416	260 421 237 953

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10..., 139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Cotisation 0,25%	940	73831	500 000 000		
		7393		500 000 000	
Total Cotisation 0,25%			500 000 000	500 000 000	
TAT3S	941	73234	9 484 000 000		
		7393		9 484 000 000	
Total TAT3S			9 484 000 000	9 484 000 000	
Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés	941	73123	4 500 000 000		
		7393		4 500 000 000	
Total Contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés			4 500 000 000	4 500 000 000	
Taxe sur les conventions d'assurances	941	7355	1 500 000 000		
		7393		1 500 000 000	
Total Taxe sur les conventions d'assurances			1 500 000 000	1 500 000 000	
Taxe sur le fret aérien	941	73223	60 812 395		
		7393		60 812 395	
Total Taxe sur le fret aérien			60 812 395	60 812 395	
Taxe sur les jeux PMU	941	65822		11 000 000	
		7343	55 000 000		
		7391		44 000 000	
Total Taxe sur les jeux PMU			55 000 000	55 000 000	
Redevance superficière	939	6558		235 400 000	
		7031	235 400 000		
Total Redevance superficière			235 400 000	235 400 000	
Subvention industrielle	938	7037	47 025 440		
		7391		23 744 000	
		7392		20 568 240	
		7398		2 713 200	
Total Subvention industrielle			47 025 440	47 025 440	
Amende forfaitaire	941	73612	315 000 000		
		7392		315 000 000	
Total Amende forfaitaire			315 000 000	315 000 000	
Redevance immatriculation	941	73512	250 000 000		
		7392		250 000 000	
Total Redevance immatriculation			250 000 000	250 000 000	
CCS sur IRCDC	941	73842	200 000 000		
		7393		200 000 000	
Total CCS sur IRCDC			200 000 000	200 000 000	

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
CCS sur IRVM	941	73841	1 200 000 000		
		7388	300 000 000		
		7393		1 500 000 000	
Total CCS sur IRVM			1 500 000 000	1 500 000 000	
CCS sur produits des jeux et spectacles	941	7388	100 000 000		
		7393		100 000 000	
Total CCS sur produits des jeux et spectacles			100 000 000	100 000 000	
Droit de port	941	73534	83 000 000		
		7393		83 000 000	
Total Droit de port			83 000 000	83 000 000	
Droit de quai	941	73533	85 000 000		
		7393		85 000 000	
Total Droit de quai			85 000 000	85 000 000	
Taxe de magasinage	941	7358	70 000 000		
		7393		70 000 000	
Total Taxe de magasinage			70 000 000	70 000 000	
Taxe de péage	941	73224	63 170 577		
		7393		63 170 577	
Total Taxe de péage			63 170 577	63 170 577	
Taxe sur les produits agricoles (TSPA)	941	73212	1 700 000 000		
		7393		1 700 000 000	
Total Taxe sur les produits agricoles (TSPA)			1 700 000 000	1 700 000 000	
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	940	73163	1 800 000 000		
		7391		1 800 000 000	
Total Taxe provinciale sur les communications téléphoniques			1 800 000 000	1 800 000 000	
Taxe sur les produits pétroliers	941	73232	1 980 000 000		
		7393		1 980 000 000	
Total Taxe sur les produits pétroliers			1 980 000 000	1 980 000 000	
Centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières	940	73132	900 000 000		
		73133	1 100 000 000		
		7391		900 000 000	
		7392		1 100 000 000	
Total Centimes additionnels sur l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières			2 000 000 000	2 000 000 000	

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Centimes additionnels sur les patentes	940	73172	1 600 000 000		
		73173	3 300 000 000		
		73174	550 000 000		
		73175	600 000 000		
		7391		1 600 000 000	
		7392		3 300 000 000	
		7393		1 150 000 000	
Total Centimes additionnels sur les patentes			6 050 000 000	6 050 000 000	
Centimes additionnels sur la contribution foncière	940	73182	470 000 000		
		73183	1 010 000 000		
		7391		470 000 000	
		7392		1 010 000 000	
Total Centimes additionnels sur la contribution foncière			1 480 000 000	1 480 000 000	
Centimes additionnels sur la contribution téléphonique	940	73162	60 000 000		
		7391		60 000 000	
Total Centimes additionnels sur la contribution téléphonique			60 000 000	60 000 000	
Centimes taxes sur les spectacles et les jeux	941	7343	2 200 000 000		
		7391		2 200 000 000	
Total Centimes taxes sur les spectacles et les jeux			2 200 000 000	2 200 000 000	
Droit enregistrement	941	73312	1 500 000 000		
		73313	2 500 000 000		
		7391		1 500 000 000	
		7392		2 500 000 000	
Total Droit enregistrement			4 000 000 000	4 000 000 000	
Droit de licences	941	73412	74 000 000		
		73413	89 000 000		
		7391		74 000 000	
		7392		89 000 000	
Total Droit de licences			163 000 000	163 000 000	
			40 481 408 412	40 481 408 412	

IV - ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2018	Provision constituée au BP 2019	Utilisation ou reprise au BP 2019	Montant de la provision après BP 2019
Provisions pour créances irrécouvrables			2 732 246 968	0	0	2 732 246 968
Provisions pour créances irrécouvrables		27-sept.-2016	2 732 246 968		0	2 732 246 968
Provisions pour risques et charges			501 276 594	0	270 650 000	230 626 594
Provisions pour risques et charges		27-sept.-2016	501 276 594		270 650 000	230 626 594
TOTAL GENERAL			3 233 523 562	0	270 650 000	2 962 873 562

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
<i>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<i>Transferts entre sections = C+D</i>				
<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>				
<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>				
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2019

Actions	Section LC	Chap.	SsFct°	Article	Direction	Objet - Destinataire	Ligne de crédit	BP 2019		
A0101-05-Fonds de concours	Fonctionnement	937	71	65733	DIMENC	TAP HCT SUBV PROVINCES	114	117 380 510		
				65734		TAP HCT SUBV COMMUNES	115	92 000 000		
			72	FER HCT REMBOURSEMENT ANNUITE EMPRUNT		2172	110 000 000			
				FER HCT SUBV COMMUNES PART NC		53	700 000 000			
		939	92	65748	DAVAR	SUBVENTION DU FDEB	45	90 000 000		
						SUBVENTION DU FDEOC	46	18 000 000		
			93	6568	DIMENC	SUBVENTION FONDS DEVELOPPEMENT DE L ELEVAGE PORCIN	7260	38 000 000		
						FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	139	210 000 000		
		Total général								1 375 380 510

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a, notamment, pour mission statutaire¹:

- de participer au financement et au suivi des projets d'investissements et d'équipements de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'offre hospitalière ;
- de mettre en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie ;
- de participer au financement de l'analyse des déterminants des conditions de vie et des problèmes de santé publique et d'émettre des recommandations en matière de prévention et de promotion de la santé.

Les dépenses de la **mission solidarité** concernent le financement du handicap et de la dépendance, de la protection sociale ainsi que de l'aide au logement. En 2017, l'intervention massive de l'agence pour près de 20 milliards de francs sur le seul régime du RUAMM a permis de garder un espace de sérénité relative pour les discussions autour des économies de santé portées par le gouvernement.

Les dépenses de la **mission santé** regroupent l'investissement hospitalier, les dépenses de prévention et de soutien de la Nouvelle-Calédonie.

I. Les impôts et taxes affectées

Les recettes réelles (hors reprises des résultats) sont à 39.149.269.232 FCFP, soit -5.9% par rapport à 2016. Elles sont composées surtout des **impôts et taxes affectées**, soit 97.5% des recettes (38.164.433.092 F CFP).

Les autres recettes proviennent notamment de la dotation globale de fonctionnement pour le centre de soins en addictologie et produits de gestion courante, soit 984.836.140 FCFP en 2017 et représentent 2.5% des recettes. Pour la première année, l'agence n'a pas perçu de participation de la Nouvelle-Calédonie au titre de la contribution au Fonds handicap.

Les **impôts et taxes affectées** perçues par l'agence sanitaire et sociale en 2017 sont les suivantes :

- la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S)
- la taxe de solidarité sur les services (TSS)
- la contribution sociale additionnelles à l'impôt sur les sociétés (CSA)
- la contribution calédonienne de solidarité (CCS)

<i>Recettes</i>	2015	2016	2017	<i>Variation en % CA 2016/2017</i>
TAT3S	4 630 082 610	7 226 819 108	6 933 020 990	-4.1%
TSS	19 770 568 714	19 744 410 501	19 473 570 668	-1.4%
CSA	5 856 490 124	4 922 425 051	4 603 030 134	-6.5%
CCS	3 944 656 384	8 174 585 669	7 154 811 300 dont 1 793 043 527 NC 5 361 767 773 CAFAT	-12.5%
Total	34 201 797 832	40 068 240 329	38 164 433 092	

II. Mission solidarité

En 2017, la participation de l'agence a été de **39.929.531.645 F** au titre de la mission solidarité, répartie ainsi :

- Programme Handicap et dépendance : 7.529.757.000 F
- Programme Protection sociale : 29.685.774.645 F
- Programme Aide au logement : 2.714.000.000 F

¹ Délibération modifiée n°264 du 23 novembre 2001 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

Mission	Programme	2016	2017
M07- Solidarité	Subventionnement des associations	143 240 381	231 757 000
	Subventionnement du fonds handicap RHPA	4 928 650 156	7 111 000 000
	Subventionnement des activités hors champs médico-social (CHS)	187 000 000	187 000 000
	Subventionnement de la CAFAT – CRS	3 574 000 000	3 760 000 000
	Subventionnement de la CAFAT – Minima retraite	1 357 788 261	1 413 000 000
	Subventionnement CAFAT – Comp perte cotisations secteurs aides	8 850 203 000	8 270 346 659
	Subventionnement CAFAT – Comp. PF transféré NC	102 000 000	102 000 000
	Subventionnement CAFAT - FACTUR	95 70 629	131 000 000
	Subventionnement CAFAT- Prestations familiales de solidarité	2 838 000 000	2 800 000 000
	Subventionnement de la CAFAT - RUAMM	6 800 000 000	10 296 990 600
	Subventionnement des provinces (Minima vieillesse)	2 423 766 550	2 412 576 290
	Frais de recouvrement (versé à la CAFAT et à la NC)	482 975 481	499 861 096
	Aide au logement (FHS)	2 672 600 000	2 714 000 000

III. Mission santé

Les dépenses effectuées au titre de la mission santé en 2017 ont été de **4.008.117.253 F**, répartis comme suit :

- Prévention agence sanitaire et sociale : 866.523.884 F
- Soutien et pilotage des actions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie : 525.689.601 F
- Financement de l'infrastructure hospitalière : 2.615.903.769 F

A. Prévention

Tout en se souvenant que 80-85% des déterminants de la santé se situent hors du secteur des soins et de la prévention, force est de constater que l'intérêt des calédoniens pour la prévention et la promotion est présent.

Les taux de participation aux interventions en milieu scolaire et aux dépistages organisés même s'ils nous apparaissent toujours trop faibles sont plutôt élevés lorsqu'ils sont comparés aux systèmes européens.

L'évaluation en pré et post diffusion des campagnes média montre une volonté des calédoniens de modifier leurs comportements, les professionnels de santé prêts à les y aider. De plus en plus de partenaires de proximité s'y associent. Le poids des autres déterminants (environnement social, l'aménagement de proximité, pressions médiatiques) reste très fort (cf les baromètres). La population se sent plutôt en bonne santé, mais avec des taux d'obésité, d'alcoolisation ou de mal-être qui restent préoccupants et qui touchent préférentiellement les populations de niveau d'éducation et socio-économique les plus faibles.

Quelques chiffres d'activité pour 2017 :

- 4500 enfants de CM1 (tous les CM1 du territoire) ont bénéficié d'un dépistage de la cardiopathie rhumatismale chronique, et le programme calédonien du « RAA » a été évalué. Un nouveau programme devrait se construire au premier semestre 2018.
- 86% (3700) élèves de CP ont été vus dans le cadre de la prévention par scellement de sillons, et cette action a été évaluée. La campagne « mémé sourire » a reçu un excellent accueil.
- Pour le dépistage, 6 000 femmes ont réalisé un dépistage par mammographie, 11 500 un frottis, 1 640 jeunes filles ont bénéficié d'une vaccination complète contre le virus HPV en collègue.
- Les interventions en addictologie pour 9 000 élèves de collèges et lycée des trois provinces, 330 étudiants post bac ont bénéficié de séances de théâtre forum, 500 personnes ont bénéficié d'intervention sur le lieu de travail. Le dispositif DECLIC a été évalué. Il sera redéfini au 1er semestre 2018.
- Promotion de la santé sexuelle : animation au sein de 3 associations historiquement très impliquées et des acteurs institutionnels. Un projet de santé communautaire au sein de l'école pastorale a été évalué.
- Programme diabète : 900 consultations du pied diabétique dans l'intérieur et les îles et 1 700 actes de podologie, 950 patients de l'intérieur ont bénéficié d'un dépistage avancé de la rétinopathie. 660 patients ont bénéficié d'un programme d'éducation diabétique ou pour la bronchopneumopathie chronique.
- Le programme « mange mieux bouge plus » a coordonné l'action « ensemble c'est plus facile »
- Enfin le baromètre adulte a été publié et trois études spécifiques utilisant les données du baromètre ont été réalisées, l'une originale et exploratrice sur la prévalence de la goutte et l'uricémie en Nouvelle-Calédonie, l'autre sur la prévalence de l'insuffisance rénale et enfin sur les liens entre surcharge pondérale et comportement alimentaire. La préparation du prochain baromètre jeune a donné lieu à deux rapports issus de l'expérience du premier opus. Le 1er baromètre médecin généraliste de Calédonie est publié en 2017.

Coordination et animation des programmes de prévention ASS NC

866.523.884 F

dont 476.158.290 FCP de charges de personnel

Programme	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Etudes	36 399 141	33 830 474	28 014 611
Dépistage des cancers féminins	107 321 100	83 002 333	93 613 860
Addictologie	262 019 844	256 949 314	263 312 383
Centre d'éducation (Diabète & BPCO)	141 706 331	125 899 907	144 781 347
VIH IST SIDA	56 565 750	61 895 425	57 814 049
Pathologies de surcharge	80 666 975	69 461 325	51 140 295
Rhumatisme articulaire aigu	26 669 101	27 975 976	37 714 370
Hygiène bucco-dentaire	34 532 398	36 525 235	32 692 513
Tuberculose	7 002 800	6 500 000	7 425 970
Soutien & pilotage	301 577 140	236 679 151	150 014 486
Total	1 054 460 580	938 719 140	866 523 884

B. Soutien et pilotage des actions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie

L'agence est intervenue en 2017 pour le financement des réseaux de santé et plan d'intervention en santé publique.

Les actions de soutien de la Nouvelle-Calédonie regroupent le financement des activités de santé de l'Institut Pasteur et du CHT, le caisson hyperbare, le registre du cancer, les réseaux de soins (Onco NC, RESIR, Naître en Nouvelle-Calédonie, santé mentale, infection Bhre). Sont également pris en charge publique, le plan global d'intervention contre deux nouvelles espèces de moustiques, le plan d'urgence dengue et le plan Do Kamo.

Soutien et pilotage des actions sanitaires (hors ASSNC)

525.689.601 F

Programme	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Autres actions de prévention	54 337 260	24 773 707	24 763 947
Actions sanitaires et sociales de la Nouvelle-calédonie	349 300 000	241 445 182	500 925 654
Total	403 637 260	266 218 889	525 689 601

C. Financement de l'infrastructure hospitalière

L'agence sanitaire est intervenue en 2017 au titre du financement pour le compte de la Nouvelle-Calédonie des travaux d'infrastructure hospitalière et le reversement de la TSS.

Financement infrastructure hospitalière

2.615.903.769 F

Programme infrastructure hospitalière	CA 2016	CA 2017
Financement et suivi du Médipôle de Koutio	4 563 933 656	1 530 309 478
Financement et suivi du Pôle hospitalier de Koné	2 139 529 678	824 525 294
Reversement TSS infrastructure hospitalière	398 795 766	201 068 997

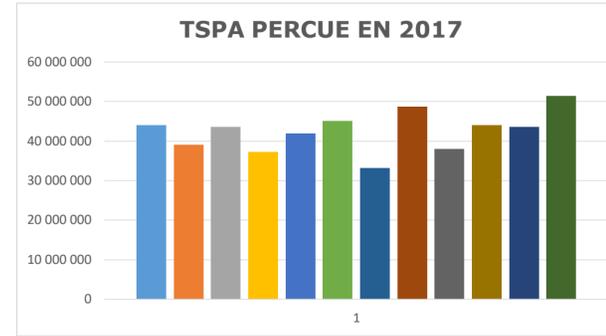
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

francs CFP

	CA 2017	Par finance ment				AUTRES	
		TAXES				Emprunts	Autres recettes (DG,soins externes)
		TAT3S	TSS	CSA	CCS		
TOTAL	TAT3S	TSS	CSA	CCS	Emprunts	Autres recettes (DG,soins externes)	
MISSION SOLIDARITE	39 929 531 645	3 000 000 000	23 435 621 413	4 524 036 953	6 272 882 679	0	2 696 990 600
HANDICAP ET DEPENDANCE	7 529 757 000	0	7 342 757 000	187 000 000	0	0	0
Subventionnement des associations	231 757 000		231 757 000				
Subventionnement du CHS	187 000 000			187 000 000			
Subventionnement du fonds handicap RHPA	7 111 000 000		7 111 000 000				
PROTECTION SOCIALE	29 685 774 645	3 000 000 000	13 378 864 413	4 337 036 953	6 272 882 679	0	2 696 990 600
Subventionnement de la CAFAT	26 773 337 259	3 000 000 000	12 989 393 000	3 130 748 808	4 956 204 851	0	2 696 990 600
Minima retraite (CRS)	3 760 000 000				3 760 000 000		
Minima retraite (ancien dispositif)	1 413 000 000		759 046 341	348 075 808	305 877 851		
Compensation perte de cotisations secteurs aidés(RUAMM)	8 270 346 659		8 270 346 659				
Compensation PF transféré NC	102 000 000		29 000 000		73 000 000		
FACTUR	131 000 000		131 000 000				
Prestations familiales de solidarité	2 800 000 000			2 782 673 000	17 327 000		
Participation RUAMM	10 296 990 600	3 000 000 000	3 800 000 000		800 000 000		2 696 990 600
Subventionnement des Provinces (Minima Vieillesse)	2 412 576 290			1 206 288 145	1 206 288 145	0	0
Frais de recouvrement	499 861 096		389 471 413		110 389 683		
Régularisation convention	0						
Participation à des déficits	0						
AIDE AU LOGEMENT (FSH)	2 714 000 000		2 714 000 000			0	0
MISSION SANTE	4 008 117 253	1 846 212 419	1 486 200 747	525 689 601	0	0	150 014 486
Prévention	866 523 883	716 509 397					150 014 486
Veille et surveillance	525 689 601			525 689 601			
0	0						
Infrastructures hospitalières	2 615 903 769	1 129 703 022	1 486 200 747				
TOTAL DEPENSES REELLES	43 937 648 898	4 846 212 419	24 921 822 160	5 049 726 554	6 272 882 679	0	2 847 005 086
RECETTES REELLES	42 381 657 064	6 933 020 990	19 473 570 668	4 603 030 134	7 154 811 300	1 700 477 327	2 516 746 645
<i>dont taxes</i>		38 164 433 092					
RESULTAT EXERCICE 2017	-1 555 991 834	2 086 808 571	-5 448 251 492	-446 696 420	881 928 621	1 700 477 327	-330 258 441
Resultat des exercices précédents	5 927 599 129						5 927 599 129
RESULTAT CLOTURE 2017	4 371 607 295						0

MISSIONS-PROGRAMMES-ACTIONS *

TSPA PERCUE	
2017	Montants
Janvier	43 980 512
Février	39 043 748
Mars	43 524 252
Avril	37 143 211
Mai	41 899 631
Juin	45 093 122
Juillet	33 118 208
Août	48 649 361
Septembre	37 888 028
Octobre	44 054 437
Novembre	43 431 427
Décembre	51 447 445
TOTAL	509 273 382

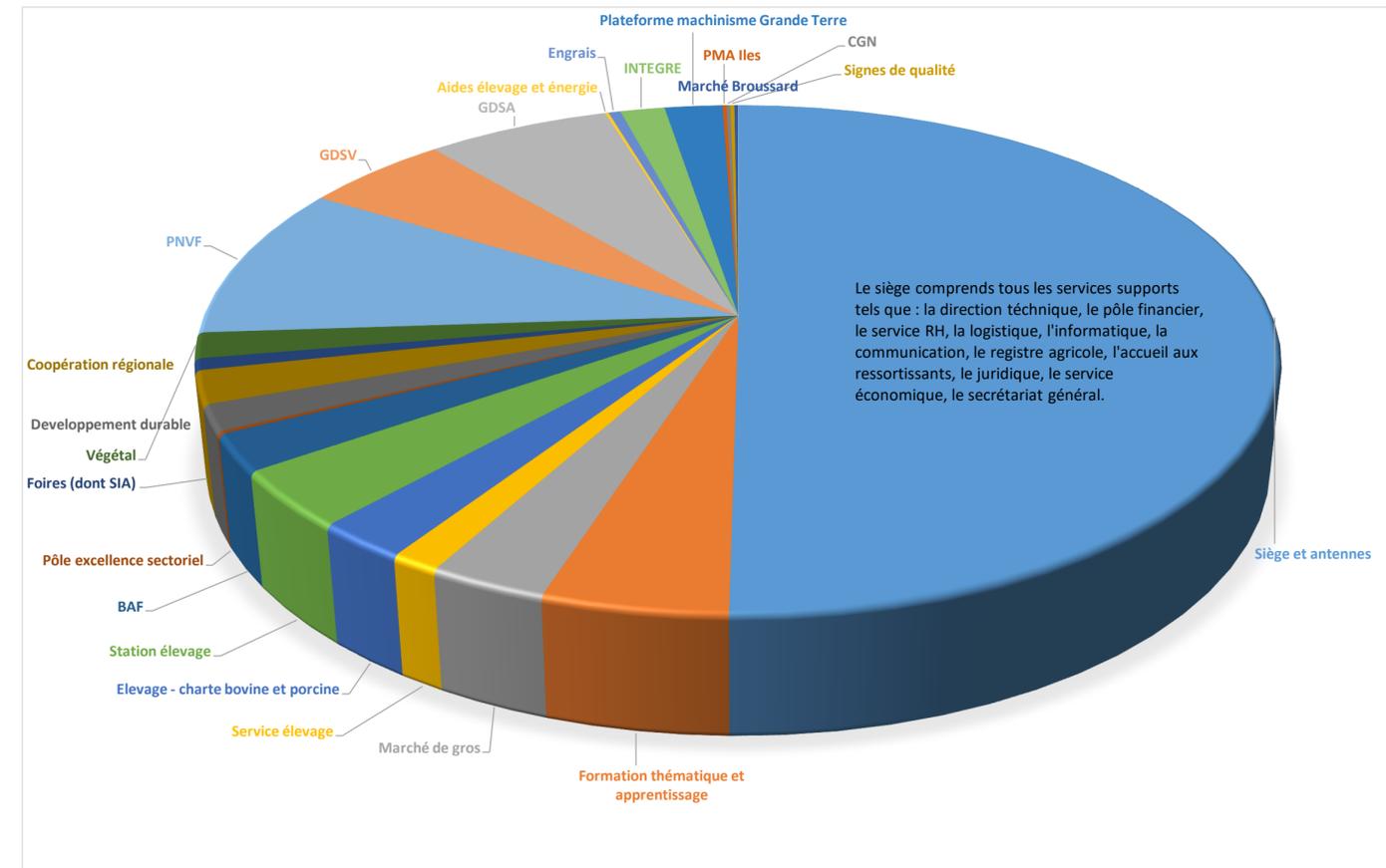


ACTIVITES FINANCIÉES TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT SUR FONDS PROPRES

	ACTIVITES/SERVICES	Besoins de TSPA	%
FONDS PROPRES	Siège et antennes	216 077 049	50,4%
	Formation thématique et apprentissage	20 490 977	4,8%
	Marché de gros	13 103 526	3,1%
	Service élevage	5 452 725	1,3%
	Élevage - charte bovine et porcine	10 311 058	2,4%
	Station élevage	15 667 501	3,7%
	BAF	10 052 177	2,3%
	Pôle excellence sectoriel	691 230	0,2%
	Développement durable	7 077 014	1,7%
	Coopération régionale	8 991 917	2,1%
	Foires (dont SIA)	3 139 437	0,7%
	Végétal	7 000 000	1,6%
	PNVF	42 053 103	9,8%
	GDSV	21 984 048	5,1%
GDSA	27 850 983	6,5%	
FONDS EXTERIEURS	Aides élevage et énergie	4 250	0,1%
	Engrais	19 407 390	-0,4%
	INTEGRE	2 268 139	1,6%
	Plateforme machinisme Grande Terre	4 359 405	2,0%
	PMA Iles	586 230	-0,1%
	CGN	6 563 397	-0,1%
	Signes de qualité	116 340	-0,1%
	Marché Broussard	1 075 352	-0,1%
	TOTAL	428 813 170	100%

TOTAL DE LA TSPA UTILISEE 428 813 170
RELIQUAT DE TSPA 80 460 212

SIEGE ET ANTENNES	Résultats
Siège (hors TSPA)	199 362 588
Antenne de Lifou	2 736 776
Antenne de Bourail	5 492 364
Antenne de Koumac	2 688 899
Antenne de Pouembout	3 778 025
Antenne de Poindimié	2 018 397
TOTAL	216 077 049





COMPTE RENDU D'UTILISATION DES RESSOURCES ISSUES DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS FIXÉE A 0,25% DES SALAIRES POUR 2017

ACTIONS INTERCONSULAIRES	REALISATIONS 2017
POINT A	Rémunération du personnels - intervention établissements scolaires et salons - communication et information radio, presse et salons - positionnement des candidats à l'apprentissage
TOTAL ACTIONS INTERCONSULAIRES	35 123 206
ACTIONS CCI APPRENTISSAGE	REALISATIONS 2017
RESSOURCES HUMAINES	Rémunération conseillère sociale
	Rémunération responsable vie scolaire, responsable pédagogique, responsable relation entreprises et conseillers apprentissage
	Rémunération formateurs (RAN, études, visites en entreprise, formation)
	Cotisation IFAP (formation des formateurs)
	Coût formations des formateurs autres organismes
RENFORCEMENT PÉDAGOGIQUE	Equipements informatiques : matériel pédagogique, investissements, maintenance et réparations
	Réunions délégués
	Livres et documentations pédagogiques, TOEIC, business game
	Formations spécifiques (atelier communication, droit calédonien, règlementation douanière, RAN intégration BAC, atelier business plan)
	Programme international EGC + mission direction Nouvelle-Zélande
	Sorties pédagogiques
	Journée de cohésion apprentis de 1ère année
VISITES ENTREPRISES	Frais de déplacement formateurs
RELATION MAITRES D'APPRENTISSAGE	Déplacements et télécommunication conseillers
	Outils de communication : édition carnets de liaison, maquette des calendriers alternance à destination des MA, soirées de remise des diplômes et cadeaux jurys
	Formation et RDV des MA
	Job dating, carrefour étudiants EGC/entreprises
SUPPORT COMMUNICATION	Support de communication (kakémonos, stand), semaine de l'apprentissage, salon étudiant, PITCH OBA, petit déjeuner EGC
AMELIORATION ENVIRONNEMENT APPRENTI	Achat mobilier terrasses et cafétéria, réaménagement de l'accueil, création passe livre, édition cartes apprentis
CFA - PROVINCE NORD	Rémunération coordination pédagogique et visites entreprises
TOTAL ACTIONS CCI APPRENTISSAGE (CFA & EGC)	114 966 379
TOTAL BUDGET CCI (ACTIONS INTERCONSULAIRES + CFA + EGC)	150 089 585

UTILISATION DES TAXES AFFECTEES 2017

La CMA perçoit deux taxes affectées, les centimes additionnels sur les patentes, qui participent à l'équilibre général du budget, et la taxe employeur de 0,25% sur les salaires qui est en totalité affectée à la formation par apprentissage. Le produit total de ces taxes est de 619,58 MF et représente 80% des recettes réelles d'exploitation.

Centimes additionnels sur les patentes

Le produit net de cette taxe est de 469,5 MF pour 2017, en recul de -5 % par rapport à 2016.

Le produit des centimes représente 61 % des recettes réelles du compte d'exploitation du budget total qui s'établissent à 772 MF.

Cette ressource fiscale ne fait pas l'objet d'une affectation particulière, mais participe à l'équilibre global du budget et à la formation de la capacité d'autofinancement.

Dans les grandes lignes on peut retenir la répartition suivante :

<i>Sections budgétaires</i>	<i>Répartition recette de centimes</i>	
<i>Siège et antennes</i>	<i>331 142 234</i>	<i>67%</i>
<i>Formation continue</i>	<i>13 156 219</i>	<i>3%</i>
<i>Apprentissage</i>	<i>106 231 400</i>	<i>21%</i>
<i>Pole artisanal Panda</i>	<i>18 580 783</i>	<i>4%</i>
CAF	23 234 798	5%
Total	492 345 434	

Au titre des actions menées en 2017, on peut indiquer les éléments suivants :

Centre de formalité des entreprises :

- 4 734 formalités effectuées au répertoire des métiers
- 1 065 formalités effectuées pour le compte du RCS
- 1064 dossiers RUAMM traités

Développement économique :

- 4 409 personnes rencontrées dont 60% sont des artisans en activité
- 30% des contacts au sein des antennes de la province Nord
- 64 permanences ont été effectuées dans 12 communes
- 364 visites d'entreprises ont été réalisées dans 27 communes
- 17 réunions d'information ont eu lieu, au profit de 284 participants
- Stage préparatoire à l'installation : 107 sessions ont été réalisées dans 8 communes pour un total de 933 bénéficiaires.

Dispositif spécifique TGC : 209 sessions gratuites dans 14 communes pour 2003 bénéficiaires

Formation continue :

- 97 sessions de formations réalisées
- 487 personnes formées sur l'ensemble du territoire
- VAE : 103 personnes informées lors de 7 réunions

Taxe employeur 0,25%

Conformément aux dispositions de l'article Lp.70-2 du code des impôts, le produit de cette cotisation est affecté exclusivement au fonctionnement de la formation par apprentissage, au sein de notre centre de formation de l'artisanat.

La formation par apprentissage fait l'objet d'un suivi budgétaire individualisé au sein de la section « Apprentissage », conformément aux dispositions de l'article R. 523-8 du code du travail

Pour 2017, le produit de la Taxe 0,25% est de 150 MF, en augmentation de 1,6% par rapport à 2016.

De notre compte financier 2017, il ressort les éléments suivants pour la section apprentissage :

Produits d'exploitation (en F CFP)

PRODUCTION VENDUE	4 115 475
IMPOTS DROITS ET TAXES (0,25%)	150 089 585
SUBVENTION D'EXPLOITATION	76 817 313
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	27 439 237
TOTAL PRODUITS	258 491 610

Charges d'exploitations (en F CFP)

ACHAT DE MATIERES PREMIERES	8 429 952
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	78 367 561
IMPOTS ET TAXES	1 519 134
SALAIRES ET TRAITEMENTS	148 083 582
CHARGES SOCIALES	54 783 729
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	83 348 736
TOTAL CHARGES	374 535 694

Le compte de résultat de la section « Apprentissage » présente par conséquent un résultat déficitaire de 116 044 084 F CFP, couvert par l'affectation d'une partie des centimes additionnels.

Quelques chiffres sur l'activité Apprentissage en 2017 :

- 195 nouveaux contrats signés
- 320 apprentis accueillis au CFA
- 12 métiers différents préparés
- 902 visites en entreprises réalisées
- 94 apprentis diplômés soit un taux de réussite de 85 %
- 75 % en emploi immédiatement après leur diplôme

Le financement des actions qualités apprentissage en 2017 :

En F CFP

Action d'amélioration de l'accès à l'apprentissage (Préventif)	13 538 731
Action d'amélioration des relations avec les entreprises et les parents des apprentis (Relationnel)	24 934 488
Action d'amélioration de la qualité de l'apprentissage (Pédagogie)	38 564 238
Action d'amélioration de la qualité du plateau technique (Santé, Hygiène, Sécurité)	21 298 324
Privilégier l'inter-consularité par des actions communes aux 3 chambres	21 298 324
Total	115 897 384

Nouméa, le 10 octobre 2018

Le directeur de l'EFPA

A

Madame la directrice de la Direction du
Budget et des Affaires Financières.
18 Ave Paul Doumer
98800 Nouméa

Objet : Utilisation de la taxe affectée 2017

L'EFPA a perçu en 2017, au titre de la cotisation de 0.25 % sur les salaires, la somme de **196 570 533 FCFP**.

Cette somme, inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 73 – *Impôts et taxes*, est avant tout destinée au financement du fonctionnement global de l'établissement.

Ainsi, cette taxe a permis de financer partiellement les charges à caractère général pour **174 291 987 FCFP** ainsi que **408 991 726 FCFP** de charges de personnel.

Les autres dépenses de fonctionnement financées se présentent comme suit :

EFPA	CA 2017
RECETTES REELLES GLOBALES	669 426 593
<i>dont chap 70 - Ventes de formation</i>	329 324 465
<i>dont chap 73 - Cotisation 0,25 % sur les salaires</i>	196 570 533
<i>dont chap 74 - Subvention d'équilibre de la NC</i>	140 220 000
<i>dont autres recettes</i>	3 311 595
DEPENSES REELLES GLOBALES	589 437 233
<i>dont chap 011 - charges courantes</i>	174 291 987
<i>dont chap 012 - charges de personnel</i>	408 991 726
<i>dont autres charges</i>	6 153 520
SOLDE OPERATIONS REELLES	79 989 360

Grâce à la taxe affectée 2017, l'établissement a pu réaliser les actions de formation suivantes :

Action de formation	Nombre d'heures en centre	Nombre d'heures en entreprise	Total
Conducteur poids lourd de transport et de livraison de marchandises	587	70	657
Serveur en restauration	607	420	1027
Agent de propreté	510	350	860
Conducteur d'installation et de machines automatisées	602	175	777
Remise A niveau	34	0	34
Le SPOT	418	0	418
Soudeur avec licence professionnelle	985	234	1219
Conducteur de transport routier de personnes	573	78	651
Cuisinier	966	585	1551
Découverte secteur métier hôtellerie restauration	321	117	438
Chaudronnier	1303	234	1537
Technicien de maintenance industrielle	1071	312	1383

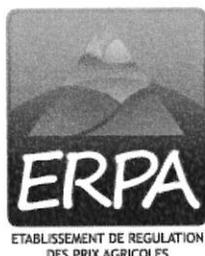
Les équipements suivants ont également pu être rénovés et modernisés :

Chap	Intitulé	Réalisé en 2017
O90	RENOVATION ATELIERS NOUVILLE	21 117 091
O91	MISE AUX NORMES DES RESEAUX SECS ET HUMIDES	39 277 611
O93	ATELIERS METALLERIE	71 000 000
O95	RENOVATION BATIMENTS ET ATELIRS BOURAIL	2 739 593
O96	DESAMIANTAGE	1 081 815
O97	RELOGEMENT DG	55 118 119
O98	RENOVATION VILLAS BOURAIL	7 885 023
100	AMENAGEMENT VRD ET TERRAINS BOURAIL	76 122 275
101	AMENAGEMENT ET RENOVATION BATIMENTS ADM. NOUVILLE	13 222 183
9016	EQUIPEMENTS PERI-FORMATION	1 440 397
9116	MOBILIERS	5 539 292
9216	EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES	9 452 921
9316	MATERIELS DE TRANSPORT	4 678 800
9416	AMENAGEMENT ET RENOVATION INFRASTRUCTURES	6 815 010
9017	INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	3 890 955
Totaux		319 381 086

Le directeur de l'EFPA



Jean-Christophe CARDEILHAC



N° 3395/2018-09.051/ERPA

Nouméa, le 28 SEP. 2018

**NOTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA TAXE DE SOUTIEN
AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES (TSPA)**

Par la Loi du pays n° 2000-005 modifiée, du 22/12/2000, il a été créé la taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires dont 70% des recettes sont affectés à l'ERPA et 30% à la CANC.

Par la Loi du pays n° 2005-4 du 20 juillet 2015, l'article 8 de la loi de pays n° 2000-005 est remplacé par les dispositions suivantes : « La taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires est exigible sur l'ensemble des produits importés, agricoles et alimentaires ».

Cette réforme a porté d'une part sur la suppression du caractère de protection de marché et d'autre part sur un élargissement de l'assiette de la taxe en allant jusqu'au chapitre 23 au lieu du chapitre 12 auparavant. Cette révision a été effective à compter des importations réalisées à partir du 1er février 2016.

Pour l'année 2017, l'établissement a ainsi perçu la somme de 1 188 304 257 F CFP recouverts sur l'exercice comptable.

2014	2015	2016	2017
526 924 436 F	534 176 985 F	1 074 713 877 F	1 188 304 257 F

Tableau 1 : Evolution des recettes TSPA perçues par l'ERPA

Cette recette affectée est complétée en tant que de besoin par une subvention de la Nouvelle-Calédonie afin d'honorer l'ensemble des engagements de l'ERPA liés aux missions définies par la Nouvelle-Calédonie. L'ERPA reçoit également des recettes des trois provinces pour des actions spécifiques.

Ainsi depuis l'exercice 2001, les actions de l'établissement financées par la Nouvelle-Calédonie ont été recentrées, d'une part sur les viandes (abattoirs territoriaux de l'OCEF) et d'autre part sur les filières tournées vers l'exportation. La Nouvelle-Calédonie a cependant décidé, en accord avec les provinces, de prendre également en charge les filières céréales et cocotier depuis 2002, mais aussi la filière pêche hauturière depuis 2003.

Les dépenses effectives liées à ces missions, sur les deux derniers exercices clos, sont reprises dans le tableau budgétaire ci-après :

	2016	2017
Produit TSPA*	1 074 713 877	1 188 304 257
Subvention Nouvelle-Calédonie	800 000 000	800 000 000
Autre	233 649 022	241 224 743
Recettes investissement	15 296 448	12 905 072
Total recettes	2 123 773 295	2 242 434 072
Administration générale	159 348 096	153 550 387
Filières animales	943 147 314	940 557 700
Filières végétales	534 958 783	578 198 244
Filières pêches et aquacoles	344 560 656	339 326 517
Production forestière	17 751 880	31 123 421
Dépenses communes	185 275 687	195 673 098
Dépenses d'investissement	8 738 835	8 667 943
Total des dépenses	2 193 781 251	2 247 097 310
Résultat	- 70 007 956	- 4 663 238

*Réellement perçu sur l'exercice comptable

Sur 2016, l'augmentation de 101,2 % des recettes de la TSPA est à rattacher à la réforme de la TSPA effective au 1^{er} février 2016. Ainsi l'exercice 2017 est le premier où cette nouvelle TSPA s'est appliquée sur 12 mois expliquant l'augmentation de 10,6%.

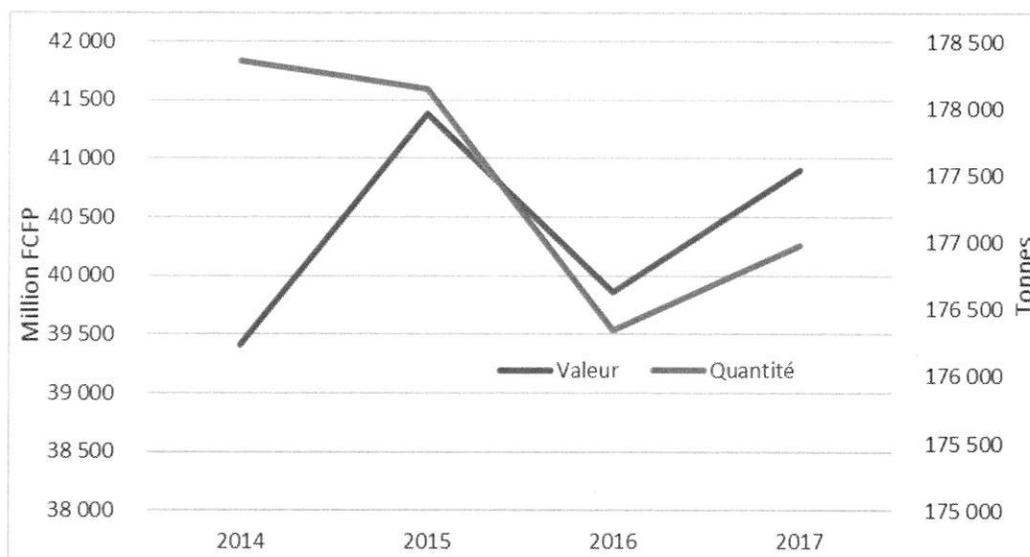


Figure 1 : Evolution des importations du chapitre 1 à 23

Pour autant, compte tenu de la baisse des importations sur 2016, le rendement estimé initialement à 1,2 milliards de francs n'a pu être atteint.

Mais le redressement des importations en 2017, se traduisant par une amélioration du rendement de la TSPA, a permis d'approcher cette cible sur ce dernier exercice.

La directrice,

 Laure VIRAPIN
 Directeur de l'Institut
 de Régulation des
 Prix Agricoles
 BP 27820 - 98863 Nouméa

Fonds Nickel – Bilan 2017 et perspective 2018

Bilan 2017

Compte tenu d'une conjoncture du marché du nickel en demi-teinte, à l'instar de l'année précédente, le Fonds Nickel est intervenu sur deux fronts : le soutien à la profession et la poursuite du programme de réhabilitation.

Le soutien à la profession s'est concrétisé d'une part, par la prise en charge partielle des cotisations sociales patronales des sous-traitants et d'autre part, par la mise à disposition de chantiers de nature environnementale visant à employer en priorité les moyens des entreprises impactées par cette crise.

Au cours du premier semestre, et afin de trouver un juste équilibre entre le soutien nécessaire à la profession et la préservation de la trésorerie, le Conseil d'Administration a revu les critères ouvrant droits à la prise en charge des cotisations sociales patronales. Ces mesures, ainsi que les signes de reprise entrevus au second semestre ont permis la maîtrise des dépenses.

En matière de soutien, l'établissement a financé notamment les interventions dans les cours d'eau de Wé Karadji (Poya), Ouen Fékala (Canala) et Kaviju (Kouaoua).

Pour ce qui concerne la réhabilitation, l'établissement a poursuivi ses interventions selon les priorités déclinées dans les programmes pluriannuels (cf infra) : PPR Mines (plan pluriannuel de réhabilitations des anciens sites miniers) et PPI (plan d'intervention dans les cours d'eau).

L'exercice 2017 restera une référence puisque le Fonds Nickel a engagé un peu plus de 450 millions de travaux nouveaux (11 interventions), dont 280 millions pour des actions dans des cours d'eau (200 millions sur Thio). Le fonctionnement est resté stable d'une année sur l'autre et aux alentours de 35 millions.

La perception des recettes inscrites au titre de la participation des détenteurs de titres, enregistre un retard lié aux démarrages tardifs de plusieurs chantiers, pour des raisons indépendantes de l'établissement. Ces recettes sont reportées sur l'exercice suivant, sans gêner la trésorerie de l'établissement.

Enfin, comme pour les années précédentes, un certain volume de dépenses engagé sur l'exercice 2017 sera mandaté sur l'exercice 2018, ce qui explique le décalage entre les prévisions de travaux sur l'exercice et le montant de l'inscription au niveau de l'action comptable. Le niveau de dépenses total en 2017, établi à 387 millions, traduit ce décalage mais démontre en même temps l'augmentation des engagements de l'établissement ces trois dernières années. A noter qu'une part de ces dépenses est constituée des travaux de revégétalisation dont la mise en oeuvre est toujours décalée d'une à deux années (production et attente de la période favorable de plantation).

Perspectives 2018

Bien qu'il soit bien difficile de faire des pronostics, les perspectives à moyen-court terme des fondamentaux du marché du nickel (production/consommation/stocks) et ceux du marché des aciers inoxydables sont plutôt bien orientés. Il n'est pas anticipé pour l'heure, de soutien à la profession (cotisations sociales ou travaux compensatoires) au-delà d'une provision par précaution et du solde des opérations inachevées.

Le Fonds Nickel concentrera donc son action sur la réhabilitation des sites miniers et des cours d'eau et prévoit 15 interventions nouvelles, 6 dans les cours d'eau (Thio, Poya, Kaala Gomen, Canala et Houaïlou) et 9 concernant des anciens sites miniers (Kaala Gomen, Ponérihouen, Poya, Dumbéa, Thio, Mont-Dore et Yaté) pour un budget prévisionnel de 650 millions

Il est également prévu de lancer un appel à projets de valorisation de la restauration écologique, sur les terrains dénudés de l'ancien site dit de "Socamifer" à Prony.

Bilan 2009-2017

En 9 ans d'activité, le Fonds Nickel a dépensé 1,76 milliards, dont 1,09 milliard (62%) au bénéfice de la réhabilitation des sites miniers et des cours d'eau, 470 millions (27%) au titre de la prise en charge des cotisations sociales patronales et 203 millions (11%) aux besoins de fonctionnement de l'établissement, dont la rémunération du personnel.

Programmation des travaux

A sa création en 2009, le Fonds Nickel ne disposait d'aucune donnée consolidée sur les sites à réhabiliter ni les enjeux concernés. Afin d'organiser et prioriser ses interventions, le Fonds Nickel a élaboré deux plans d'actions pluriannuels, après un important travail d'inventaire, de recoupements et une large concertation. L'un concerne les anciens sites miniers (PPR Mines) et a été validé en 2011, l'autre concerne les cours d'eau (PPI Creeks), initié à partir de 2013 puis validé en 2015.

Avancement du plan pluriannuel de réhabilitation des anciens sites miniers (PPR Mines)

Sur les 530 sites miniers recensés, 62% (329 sites) ne relèvent pas du Fonds Nickel, mais essentiellement des sociétés minières car les dégradations sont postérieures à 1975.

Sur les 201 cibles restantes, 99 ont été déjà traitées dont 25 par le Fonds Nickel auxquels s'ajoutent 15 sites en cours et 27 qui le seront dans les deux ans à venir.

Il restera une trentaine de sites dont la pertinence d'intervention devra être analysée et encore une trentaine pour lesquels les conditions ne sont pas réunies en termes d'adhésion des riverains.

A noter que lorsque le site est toujours détenu, le titulaire participe à hauteur minimale de 20% du montant total des travaux et assure l'entretien ultérieur des ouvrages.

Avancement du plan pluriannuel d'intervention dans les cours d'eau (PPI Creeks)

Sur les 245 cours d'eau impactés recensés, 75% ne relèvent pas d'une action du Fonds Nickel (67 creeks) ou sont jugés pas ou peu prioritaires (117 creeks) au regard des enjeux population et infrastructures.

Pour le reste, 28 cours ont été traités et 21 interventions sont prévues, dont certaines relèvent des obligations incombant aux sociétés minières, mais avec le soutien de Fonds Nickel. Pour ces sites, l'entretien restera à la charge des sociétés minières et ce, en conformité avec les arrêtés d'autorisation d'exploitation minière.

L'intervention sur une douzaine de creeks (5%) devra être précisée en termes de financement et de pertinence / faisabilité technique.



UTILISATION DU PRODUIT DES DROITS ET TAXES AFFECTES DURANT L'EXERCICE 2017

FONCTIONNEMENT:

Recettes réelles de fonctionnement:

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
75	DROITS ET TAXES AFFECTEES	997 008 536
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	504 758 683
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 819 044
Total des recettes de gestion courante		1 506 586 263
76	PRODUITS FINANCIERS	33 627 077
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 933 079
Total des recettes réelles d'exploitation		1 554 146 419

Les recettes réelles sont constituées d'une part des droits et taxes affectés par la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 64,15 % (68,65 % en 2016) et d'autre part du produit d'activités connexes. Le PANC a perçu au titre des droits et taxes affectés **997 008 536 XPF** répartie ainsi qu'il suit :

	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	EVO. 2017/2016
DROITS DE PORT	82 070 647	88 220 527	89 226 540	1,14%
DROITS DE QUAI	80 374 809	80 140 410	81 446 065	1,63%
TAXE DE PEAGE	1 357 263 789	942 264 097	784 867 922	-16,70%
MAGASINAGE	101 072 494	113 061 991	41 468 009	-63,32%
TOTAL	1 620 781 739	1 223 687 025	997 008 536	-18,52%

Au global, les taxes affectées entre l'exercice 2017 et 2016 diminuent de 18,5%. Cela provient, par la baisse de 30 %, depuis le 1^{er} mai 2016 de l'affectation de la taxe de péage au PANC.

Dépenses réelles de fonctionnement:

Les droits et taxes affectés ont couvert à hauteur de **684 712 438 XPF** les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 1 568 763 558 XPF. Il est à souligner qu'en 2017 le Port Autonome a reversé à la Nouvelle-Calédonie la somme de 750 000 000 XPF.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	407 090 884
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	300 968 841
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 100 416
Total des dépenses de gestion courante		715 160 141
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	788 819 417
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	64 784 000
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 568 763 558

Les autorisations d'engagement votées par le Conseil Administratif du Port restant à financer sont :

Intitulé de l'A.E.	Crédits de paiement réalisé durant l'exercice	Restes à financer au-delà de l'exercice 2017
Dépenses	18 750 000	271 250 000
P0505 2014 1 SUBVENTION MARINA CANALA		103 250 000
P0505 2014 2 SUBVENTION EXTENSION PORT DE BOULARI	18 750 000	
P0505 2016 8 SUBVT NOUVEAU WHARF SITE EASO LIFOU		100 000 000

INVESTISSEMENT:

Le Port Autonome n'a pas de recettes réelles d'investissement. Toutes les recettes sont des recettes d'ordre d'un montant de 712 551 937 XPF.

Dépenses réelles d'investissement:

Les droites et taxes affectés au Port Autonome ont contribué au financement des investissements à hauteur de **312 296 098 XPF** :

OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS : 100% EN AUTOFINANCEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 661 899
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 877 965
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	191 874 707
Total des dépenses d'équipement		274 414 571
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 881 527
Total des dépenses financières		37 881 527
Total des dépenses réelles d'investissement		312 296 098

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

⇒ **ETUDES : 75 661 899 XPF**

Hors AP : 10 341 592 XPF

En AP : 65 320 307 XPF dont 48.6 MF pour la voie maritime d'accès au poste 8

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

6 877 965 XPF

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

191 874 707XPF

⇒ AMENAGEMENTS DE TERRAINS EN-COURS : 3 864 467 XPF

⇒ *IMMOBILISATIONS EN COURS BATIMENTS*: 18 730 096 XPF + 18 022 476 XPF d'AP

⇒ AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS EN-COURS : 15 785 810 XPF

⇒ QUAI EN-COURS : 1 068 975 XPF + 69 323 375 XPF d'AP

⇒ VRD EN-COURS : 58 688 744 XPF

CHAPITRE 27 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

37 881 527 XPF Subvention d'équilibre Nouville-Plaisance 2014-2015

Parmi les 312 296 098 francs liés à l'investissement, 159 056 922 francs ont été consacrés à des autorisations de programmes (AP). Le reste à financer au-delà de l'exercice 2017 est de 17,8 MdF..

Intitulé de l'A.P.	Crédits de paiement réalisé durant l'exercice	Restes à financer au-delà de l'exercice 2017
Dépenses	159 056 922	17 888 975 244
P0505 2012 1 POSTE A QUAI N°8	69 323 375	434 796 334
P0505 2012 3 VOIE MARITIME ACCES POSTE 8	48 587 794	5 107 548 910
P0505 2016 1 INFRASTRUCTURES POUR LE CROISIERISME	0	7 966 500 000
P0505 2016 2 STRUCTURE DE REPARATION NAVALE	7 711 416	3 384 300 000
P0505 2016 3 RESTRUCTURATION DU PORT DE WE	5 031 810	123 890 000
P0505 2016 4 TERMINAL NGV	0	581 825 000
P0505 2016 5 NUC & GRANDE PLAISANCE	2 317 700	290 115 000
P0505 2016 7 EXTENSION DE LA STATION DE PILOTAGE	26 084 827	0

RESULTAT (OPERATIONS REELLES + MOUVEMENTS D'ORDRE)

En tenant compte des mouvements d'ordre (notamment les dotations aux amortissements), de manière analytique, le résultat 2017 est de – 708 998 471 XPF décomposé ainsi:

Libellé	Dépenses	Recettes	Recettes - Dépense
1 SERVICE PORTUAIRE	1 629 665 453	1 002 774 200	-626 891 253
10 CHARGES INDIRECTES	136 115 062	10 151 373	-125 963 689
2 LOCATIONS IMMOBILIERES	198 249 817	353 449 289	155 199 472
3 CALE DE HALAGE	31 149 209	9 030 946	-22 118 263
4 PONT BASCULE	64 123	2 440 776	2 376 653
5 LAMANAGE	51 971 830	13 839 016	-38 132 814
6 NETTOYAGE QUAIS	18 127 706	10 594 602	-7 533 104
7 EAU	43 644 709	40 393 573	-3 251 136
8 ELECTRICITE	156 107 923	76 549 036	-79 558 887
9 REVENUS DIVERS	0	36 873 608	36 873 608
Total	2 265 095 832	1 556 096 419	-708 999 413

CONCLUSION

Le Port Autonome a perçu la somme de 997 008 536 XPF de droits et taxes affectés au titre de l'exercice clos en 2017.

684 712 438 XPF ont été destinés au fonctionnement et 312 296 098 XPF à l'investissement.

Le Directeur,

D. HOUMBOUY



Secrétariat Général

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE DES ILES
LOYAUTE

PRESIDENCE

Wé, le 17 OCT. 2018

N. Réf. : N° 6101 - 617 / PR

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE L'UTILISATION DE LA TAXE PROVINCIALE SUR LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

Le montant de la taxe provinciale sur les communications téléphonique a été instauré en 2016 par l'assemblée de la province des îles Loyauté.

Ainsi, en 2017, la collectivité a perçu 74 558 965 F CFP.

La part de des recettes fiscales susmentionnées sur le total des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2017 représente 0,5% de 13,688 milliards F CFP.

Nos dépenses réelles de fonctionnement pour la même année se sont élevées à 13,637 milliards F CFP dont 0,5% réalisés grâce à la TPCT.

A titre indicatif, les recettes issues de la TPCT nous ont permis de prendre en charge certaines dépenses telles que mentionnées sur le tableau ci-dessous :

	Montant
Frais de télécommunication	43 978 984
Carburant	12 963 494
Vaccins et sérum	15 411 513
Total	72 353 991

Tel est le compte rendu synthétique que j'ai l'honneur de vous communiquer.

Pour le Président de la Province
des Iles Loyauté et par Délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc DATIM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NOUVELLE CALÉDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FINANCES
ET DU BUDGET

N° 6057-60-YL

Koohnê (Koné), le 15 novembre 2018

Madame la directrice,

Par courrier n°CS16-3120- du 03 septembre 2018, vous nous avez sollicités sur l'utilisation des taxes affectées perçues en 2017 relatives à la taxe provinciale sur les télécommunications pour un montant de 248 222 655 XPF et au titre de la taxe sur le PMU pour un montant de 3 445 022 XPF.

Comme je vous l'avais déjà précisé pour les années antérieures, la province Nord consacre la totalité du produit de ces impôts à financer en partie sa politique en matière de formation professionnelle, indispensable à concourir à l'effort de rééquilibrage.

Ainsi en 2017, près de 586 millions XPF ont été consacrés sur fonds propres au titre des dépenses sur le poste de la formation professionnelle, dont les dépenses globales s'élèvent à plus de 640 millions XPF.

Les taxes affectées couvrent ainsi environ 43% des dépenses effectuées sur fonds propres.

Programme	FORMATION PROFESSIONNELLE
Mandaté 2017	640 288 130
Recettes formation professionnelle 2017	54 307 827
Part brute Pnord	585 980 303
Taxes affectées	251 667 677
% couverture	43%

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma parfaite considération.

Madame Sophie GARCIA
Directrice du budget et des affaires financières
18 av. Paul Doumer
BP M2 - 98849 Nouméa cedex.

**Le Directeur des Finances
et du Budget de la Province Nord**

Yann LECHEVALIER



Compte-rendu synthétique

OBJET : Utilisation des taxes affectées à la Province Sud

REF. : - Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 - article 209.12
- V/courrier CS18-3120-555 du 26 septembre 2018

Le 22 juin dernier, l'assemblée de province Sud a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017. Conformément au rapport de présentation des comptes, les recettes fiscales réalisées sur cette gestion comprenaient à hauteur de **1,6 milliard XPF** les taxes affectées suivantes :

1. La taxe sur les communications téléphoniques :

Instaurée en 2003, cette taxe a été fixée par la délibération APS n° 15-2003 du 17 juillet 2003 à 5 XPF par minute, soit le maximum autorisé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.
Pour 2017, son rendement s'est élevé à **1,477 milliard XPF**.

2. La taxe à la nuitée des établissements hôteliers :

Fixée par délibération de l'assemblée de province n°4-2002 du 9 janvier 2002, la taxe à la nuitée varie en fonction de la catégorie de l'hôtel qui est déterminée par le nombre d'étoiles.
Pour 2017, la recette s'est élevée à **152,0 millions XPF**.

3. La taxe sur les spectacles et les produits des jeux due par les organisateurs du pari mutuel urbain sur les courses hippiques.

En application du dispositif fixé par délibérations du Congrès n° 277 et 278 du 13 juin 2013 portant création d'un fonds de développement des courses hippiques et de la filière équine, les ressources du fonds sont réparties à raison de 80 % pour les provinces et de 20 % pour la Nouvelle-Calédonie. La part provinciale est répartie entre les provinces au prorata des mises et enjeux enregistrés sur le territoire de chacune d'elles.
Pour 2017, la recette est réalisée à hauteur de **30,4 MF**.

OP - Libellé court		2 017
COMMUNICATION TELEPHONIQUE		1 477 798 120
TAXES NUITÉES		152 050 127
TAXE PMU		30 458 887
		1 660 307 134

Période de la recette	2 016	2 017	CA 2017
1E TRIMESTRE		364 735 485	364 735 485
2E TRIMESTRE		364 070 405	364 070 405
3E TRIMESTRE		362 089 350	362 089 350
4E TRIMESTRE	386 902 880		386 902 880
>> COMMUNICATION TELEPHONIQUE	386 902 880	1 090 895 240	1 477 798 120
JANVIER		3 948 550	3 948 550
FEVRIER		36 058 776	36 058 776
MARS		84 269	84 269
AVRIL		1 989 600	1 989 600
MAI		36 156 032	36 156 032
JUIN		1 158 923	1 158 923
JUILLET		2 011 500	2 011 500
AOUT		29 433 450	29 433 450
SEPTEMBRE		0	0
OCTOBRE		4 704 000	4 704 000
NOVEMBRE		34 445 713	34 445 713
DECEMBRE	2 059 314	0	2 059 314
>> TAXES NUITÉES	2 059 314	149 990 813	152 050 127
1E TRIMESTRE		10 042 765	10 042 765
2E TRIMESTRE		9 556 391	9 556 391
3E TRIMESTRE (<i>perçue en 2018</i>)		0	0
4E TRIMESTRE	10 859 731		10 859 731
>> TAXE PMU	10 859 731	19 599 156	30 458 887
	399 821 925	1 260 485 209	1 660 307 134

Les 152,0 millions XPF de taxes nuitées ont contribué au financement des mesures en faveur du développement du tourisme à hauteur d'environ 877,9 millions XPF dont 690 millions XPF au titre de la promotion internationale.

Les 30,4 millions XPF de taxe PMU ont contribué au financement des mesures de soutien et de développement des courses hippiques, de la filière équine et à l'équipement des hippodromes à hauteur d'environ 73,7 millions XPF.

Les autres ressources provinciales sont intégrées dans la variation du fonds de roulement de l'exercice 2017 et ont participé au financement global des dépenses de la section de fonctionnement qui s'élèvent pour cette gestion à environ **44 milliards XPF**.

N° 2018-156/SMTI

Nouméa, le 14 novembre 2018.

Note explicative

Objet : Utilisation du produit issu de la taxe sur les produits pétroliers pour l'année 2017.

Réf. : lettre CS18-3120-555 du 26 sept 2018

Je fais suite à la lettre référencée ci-dessus en vous apportant les éléments de réponse ci-dessous.

Le réseau interurbain ayant pour vocation de couvrir l'ensemble du territoire calédonien, tous les villages de la Grande Terre sont desservis par le réseau RAÏ. A noter une rupture ponctuelle du service due au passage du bac de la Ouaième en raison du gabarit des bus qui ne peuvent franchir cet obstacle notamment durant les périodes où la décrue causée par les épisodes de marée basse empêche tout abordage. Toutefois, la solution de contournement actuellement utilisée est une boucle allant de Panié en passant par Pouébo et Koumac.

Initialement, la configuration prévue de la desserte était un trajet de Pouébo vers Poindimié. C'est pourquoi, il est envisagé à terme de mettre en place une ligne effectuée par un véhicule de dimension plus réduite pour mailler entièrement ce territoire et passer ledit bac.

S'agissant de la desserte de Lifou, les réflexions statutaires doivent nous permettre d'améliorer le déploiement du service, et le cas échéant, de poursuivre son extension sur l'ensemble de la province Iles.

Les Chiffres de l'année 2017 :

Les données d'exploitation :

- Nombre de voyageurs transportés : 419.961 passagers transportés

Les données financières :

En termes de dépenses :

- Total des dépenses : 1.483.415.388 francs.
o Dont :
▪ Exploitation : 1.252.874.123 F
▪ Investissement : 230.541.265 F



En termes de recettes :

- Montant TPP encaissées	:	451.632.395 F
- Montant des recettes Voyageurs	:	573.441.659 F
- Participation des membres 2017	:	313.700.000 F
- Report 2015 et 2016, participation des membres	:	225.000.000 F

Le niveau de financement par type de recettes :

- Montant Recettes TPP encaissées	:	28.88 %
- Montant Recettes Voyageurs	:	36.67 %
- Participation des membres 2017	:	20.06 %

PM ; participation des membres 2015 et 2016 : 14,39 %

Les subventions d'équilibre proviennent des membres et constituent au titre du statut du SMTI, validé par lesdits membres, une dépense obligatoire.

A noter que l'exercice 2017 (comme 2016) n'a pas fait l'objet d'un compte administratif mais son résultat a été repris au BP 2018 réglé par le Haut-Commissariat après avis de la CTC.

Pour le Président du comité syndical du
Syndicat Mixte
de Transport Interurbain,
Le directeur,

Olivier THUPAKO.



- 5 OCT. 2018

Réf. SMTU – 2018-2388-SAF

Dumbéa, le

A

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Secrétariat général
Direction du budget et des affaires financières
A l'attention de Madame la Directrice

BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX

Objet : Taxe sur les produits pétroliers 2017
Pièce-jointe : Extrait du compte administratif de 2017
Référence : Votre correspondance n° CS18-3120-555 du 2 octobre 2018

Madame la Directrice,

Pour faire suite à votre message visé en référence, j'ai l'honneur de vous adresser, par la présente, les éléments relatifs à l'utilisation des crédits alloués au SMTU au titre de la taxe sur les produits pétroliers en 2017. Je vous prie donc de trouver un bilan des montants perçus ainsi qu'un détail de la répartition budgétaire effectuée pour 2017.

Le montant que vous avez collecté au titre de l'année 2017 est de 1 709 234 064 FCFP. Conformément au compte administratif joint, le montant perçu par le SMTU en 2017 est quant à lui de 1 568 493 906 FCFP, et de 140 740 158 F en janvier 2018 pour la TPP de décembre 2017.

Il se répartit comme suit :

Titres mensuels	Mois	Montant collecté par le Gouvernement NC en 2017	Montant perçu par le SMTU en 2017	Date d'émission des titres
43	DECEMBRE 16	170 365 940	170 365 940	03/05/2017
44	JANVIER	103 595 737	103 595 737	03/05/2017
45	FEVRIER	86 105 323	86 105 323	03/05/2017
32	MARS	157 608 410	157 608 410	19/04/2017
47	AVRIL	99 941 370	99 941 370	15/05/2017
59	MAI	138 079 857	138 079 857	14/06/2017
71	JUIN	146 686 942	146 686 942	17/07/2017
75	JUILLET	131 551 874	131 551 874	07/08/2017
84	AOÛT	158 000 672	158 000 672	05/09/2017
100	SEPTEMBRE	109 882 843	109 882 843	06/10/2017
105	OCTOBRE	146 264 610	146 264 610	07/11/2017
126	NOVEMBRE	120 410 328	120 410 328	07/12/2017
	DECEMBRE 2017	140 740 158		15/01/2018
	TOTAL	1 709 234 064	1 568 493 906	

La totalité du montant perçu, 1 568 493 906 FCFP a été affecté au budget général afin d'assurer l'équilibre économique du compte administratif du SMTU.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur



Christophe LEFÈVRE



2013	TITRES MENSUELS	MOIS	MONTANT	DATE D'EMISSION DES TITRES	CA/CG
	42	FEVRIER	39 888 442	29/04/2013	590 000 000
	42	MARS	62 947 999	29/04/2013	
	70	AVRIL	54 905 203	06/07/2013	
	71	MAI	63 202 929	06/07/2013	
	72	JUIN	43 385 507	06/07/2013	
	122	JUILLET	61 837 811	05/11/2013	
	123	AOUT	48 304 122	05/11/2013	
	124	SEPTEMBRE	61 897 942	05/11/2013	
	129	OCTOBRE	72 267 121	02/12/2013	
	147	NOVEMBRE	47 270 602	18/12/2013	
	150	DECEMBRE PARTIEL	34 092 322	10/02/2014	
	TOTAL 2013		590 000 000		

2014	TITRES MENSUELS	MOIS	MONTANT	DATE D'EMISSION DES TITRES	CA/CG
	9	DECEMBRE 2013	29 022 757	07/03/2014	712 945 661
	10	JANVIER	41 534 430	07/03/2014	
	21	FEVRIER	31 652 787	26/03/2014	
	29	MARS	38 649 598	26/05/2014	
	30	AVRIL	53 727 150	04/06/2014	
	31	MAI	42 917 580	17/06/2014	
	54	JUIN	33 525 492	13/08/2014	
	79	JUILLET	52 665 271	02/10/2014	
	80	AOUT	40 707 381	02/10/2014	
	88	SEPTEMBRE	38 692 130	23/10/2014	
	92	OCTOBRE	64 986 749	17/11/2014	
	109	NOVEMBRE	69 283 839	09/12/2014	
	110	MANDAT COMPLEMENTAIRE	111 508 886	09/12/2014	
	5	DECEMBRE 2014 reporté et perçu en 2015	64 071 611	12/02/2015	
	TOTAL 2014		712 945 661		

2015	TITRES MENSUELS	MOIS	MONTANT	DATE D'EMISSION DES TITRES	CA/CG
	16	DECEMBRE 2014 montant intégré dans la gestion 2015	1 508 070	13/02/2015	
	17	JANVIER	59 321 658	13/02/2015	944 492 744
	23	FEVRIER	46 974 138	08/04/2015	
	24	MARS	59 966 191	08/04/2015	
	59	AVRIL	55 808 563	09/07/2015	
	60	MAI	48 460 374	09/07/2015	
	61	JUIN	65 584 663	09/07/2015	
	80	JUILLET	67 106 278	10/09/2015	
	81	AOUT	50 494 430	10/09/2015	
	103	SEPTEMBRE	44 592 433	05/11/2015	
	104	OCTOBRE	167 223 807	05/11/2015	
	103	NOVEMBRE	103 978 213	08/12/2015	
	116	DECEMBRE	174 981 996	06/01/2016	
	TOTAL 2015		946 000 814		

2016	TITRES MENSUELS	MOIS	MONTANT	DATE D'EMISSION DES TITRES	CA/CG
	15	JANVIER	117 060 877	08/02/2016	1 395 747 587
	23	FEVRIER	101 563 397	18/03/2016	
	34	MARS	125 430 764	12/04/2016	
	46	AVRIL	116 982 771	10/05/2016	
	51	MAI	143 020 663	15/06/2016	
	55	JUIN	150 878 443	11/07/2016	
	81	JUILLET	99 037 680	09/08/2016	
	89	AOUT	176 182 242	06/09/2016	
	99	SEPTEMBRE	121 348 495	11/10/2016	
	109	OCTOBRE	133 707 448	23/11/2016	
	119	NOVEMBRE	110 534 807	22/12/2016	
	46	DECEMBRE reporté et perçu en 2017	170 365 940	03/05/2017	
	TOTAL 2016		1 566 113 527		

2017	Titres mensuels	Mois	Montant collecté par le Gouvernement NC	Date d'émission des titres	CA/CG
	43	DECEMBRE 16	170 365 940	03/05/2017	1 568 493 906
	44	JANVIER	103 595 737	03/05/2017	
	45	FEVRIER	86 105 323	03/05/2017	
	32	MARS	157 608 410	19/04/2017	
	47	AVRIL	99 941 370	15/05/2017	
	59	MAI	138 079 857	14/06/2017	
	71	JUIN	146 686 942	17/07/2017	
	75	JUILLET	131 551 874	07/08/2017	
	84	AOUT	158 000 672	05/09/2017	
	100	SEPTEMBRE	109 882 843	06/10/2017	
	105	OCTOBRE	146 264 610	07/11/2017	
	126	NOVEMBRE	120 410 328	07/12/2017	
		DECEMBRE 2017	140 740 158	15/01/2018	
		TOTAL	1 709 234 064		

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

Nombre de membres en exercice... 54...
Nombre de membres présents au moment de la séance... 51...
Nombre de suffrages exprimés... 51...
VOTES : Pour... 44...
Contre... 7...
Abstentions... 7...



Le Président
du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Présenté par le gouvernement ou le président

A le

Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance le 21/12/2018

A le

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Gael YANNO
Gael YANNO

Date de convocation : 19.12.2018

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le et de la publication le
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

9 JAN. 2019
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ